

LE PEUPLE

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Abonnements :

Un an.....	\$1.50
Huit mois.....	1.00
Quatre mois.....	50

H. BEAUGRAND
DIRECTEUR-PROPRIETAIRE.

Bureaux :

22, rue St Gabriel

Le No 3 Cts.

ADMINISTRATION.

LE PEUPLE,

JOURNAL HEBDOMADAIRE,

Paraît tous les samedis. Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.

ABONNEMENT :

Un an.....	\$1.50
Huit mois.....	1.00
Quatre mois.....	50

LA PATRIE

Paraît tous les jours à midi et à 5 hrs du soir.

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.

Les frais de port sont à la charge de l'éditeur-propiétaire.

L'abonnement est invariablement payable d'avance. Nous ne faisons jamais exception à cette règle.

ABONNEMENT.

Un an.....	\$4.00
Six mois.....	2.00
Trois mois.....	1.00

Le Numéro, 1 CENT.

Par le porteur, à domicile, en ville.

8 CTS PAR SEMAINE.

BUREAUX DU JOURNAL :

22 et 24 rue St Gabriel.

ANNONCES :

Dix cents la ligne, première insertion et cinq cents la ligne pour chaque insertion subséquente. Payable d'avance. Une remise libérale sera faite pour les annonces à long terme.

Toutes correspondances, lettres d'affaires, lettres chargées, communications, etc., devront être adressées à

H. BEAUGRAND,

Directeur du PEUPLE et de LA PATRIE, Montreal.

Parlement Provincial.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

Québec, 21.

La séance est ouverte à onze heures.

M. JOLY dépose la correspondance et copie de tous les documents se rattachant à la destitution de M. Letellier qui ont été soumis au gouvernement impérial.

Le bill pour abolir le dépôt de livres du département de l'instruction publique est adopté en troisième délibération.

M. ROBERTSON propose que le bill des subsides soit lu une troisième fois.

M. GAGNON propose en amendement que le bill ne soit pas lu une troisième fois maintenant, mais que le lieutenant-gouverneur soit prié de mettre à effet la décision du gouvernement Joly relativement au prélèvement d'une taxe pour la construction d'un palais de justice à Kamouraska.

Le procureur général soulève une objection en disant que cet amendement n'est pas dans l'ordre.

M. GAGNON répond qu'à la dernière session, le député de Terrebonne a fait une motion semblable.

Il est une heure et le président quitte le fauteuil.

SEANCE DE L'APRES-MIDI.

La séance est ouverte à trois heures.

M. GAGNON propose que la correspondance et autres documents touchant la destitution de M. Letellier soient imprimés.

Après quelques débats, le président de la chambre décide que la proposition soumise à la séance précédente par le député de Kamouraska n'est pas dans l'ordre.

Le bill des subsides est ensuite adopté en troisième délibération.

M. ROBERTSON propose que la chambre se forme en comité pour discuter de nouveau le bill concernant le fonds d'emprunt municipal.

Sur motion de l'honorable trésorier provincial, la clause suivante est ajoutée au projet de loi :

"Que le règlement des réclamations que la province a le droit d'exercer contre les municipalités s'opérera de la manière suivante, savoir : L'intérêt sera calculé au taux de cinq par cent sur le montant du capital emprunté, pour l'espace de douze années, et la somme de ces intérêts sera ajoutée au montant du dit capital. De ce montant total on déduira les versements qui auront été faits pour amortir la dette et si la balance due par aucune municipalité est payée dans les trois mois qui suivront la signification du rapport du comité au conseil de la dite municipalité, soit en argent, soit en débetures, le trésorier provincial lui donnera une quittance pour la balance de la dette. Dans le cas où une municipalité ne devrait pas d'intérêts, la balance portée au crédit de telle municipalité dans les livres du département du Trésor, pour versements sur le fonds d'amortissement, sera déduite du capital de l'emprunt et la balance sera payable au temps et de la manière ci-dessus mentionnés."

Le comité fait rapport et le bill est adopté en troisième délibération.

La chambre se forme ensuite en comité afin de discuter le bill pour amender de nouveau le code municipal.

Le comité siège jusqu'à cinq heures et demie et rapporte progrès.

M. CHURCH demande si le gouvernement a l'intention de faire construire cette année le chemin de fer Q. M. O. et O., à l'ouest d'Aylmer; si non, quand fera-t-il commencer ces travaux ?

M. CHAPLEAU répond que l'état des finances de cette province ne permettra pas au gouvernement d'entreprendre ces travaux cette année.

M. CHURCH demande si le gouvernement, vu qu'il ne peut entreprendre ces travaux cette année, soumettra à la législature, à sa prochaine session, un projet afin que le chemin en question puisse être terminé aussitôt que possible.

M. CHAPLEAU dit que le gouvernement fera commencer les travaux pour prolonger le chemin de fer Q. M. O. et O., dans la direction indiquée, le printemps prochain, sinon il soumettra une proposition au parlement à la prochaine session, afin d'accorder à la compagnie "Pontiac Pacific Junction Railway Company" un subside de \$6,000 par mille, pourvu que cette compagnie établisse qu'elle est capable de construire, avec cette aide, le chemin de fer en question.

A six heures la séance est levée.

SEANCE DU SOIR.

La chambre se forme en comité afin de discuter certaines propositions pour réduire les dépenses des asiles d'aliénés et fait rapport.

On demande la production de plusieurs rapports, entre autres une liste des personnes employées à Spencer Wood aux frais de la province, et copie des soumissions pour l'approvisionnement du charbon, bois, viandes, pain etc., etc., pour la prison et le palais de justice à Montreal.

Le bill pour amender le code de procédure civile est adopté en troisième délibération.

Les bills suivants sont lus une seconde fois :

Bill concernant les taxes municipales.

Bill pour modifier le chap. 10 de l'acte 38 Vict.

Et la séance est ajournée.

Québec, 22.

La séance est ouverte à onze heures.

M. LORANGER soumet une proposition pour changer le chef-lieu du district de Kamouraska.

M. Loranger dit que ce changement est demandé par la majorité des habitants du district qui considèrent que Fraserville se trouve situé plus au centre du district que le village de St Louis de Kamouraska.

M. GAGNON s'oppose à ce projet

Il propose en amendement que cette proposition ne soit pas discutée maintenant, mais qu'elle soit renvoyée à la prochaine session.

M. DESCHESNES se prononce en faveur de la proposition de l'hon. procureur-général et dit, comme lui, que la majorité des habitants du district désirent que le chef-lieu soit transporté de Kamouraska à Fraserville.

La question étant mise aux voix, l'amendement du député de Kamouraska est perdu sur la division suivante : Pour 14. Contre 25.

La motion principale est adoptée et la chambre se forme en comité pour discuter la proposition de l'honorable procureur-général.

M. GAGNON propose que la ville de Fraserville soit tenue de déposer des débetures au montant de \$25,000 entre les mains du trésorier de la province, comme garantie de la construction d'un nouveau palais de justice.

Cet amendement est rejeté.

M. GAGNON propose que la séance du comité soit levée.

Le président du comité ayant refusé de soumettre cette proposition au vote, parcequ'elle a été faite de vive voix seulement, M. Gagnon en appelle à la décision de la chambre.

Le président de la chambre décide que la motion aurait dû être faite par écrit.

Le président du comité prend son siège et M. GAGNON propose en amendement que la corporation de Fraserville soit tenue de payer à celle de Kamouraska le montant de la taxe imposée aux habitants de ce comté pour les frais de la construction d'un palais de justice.

Cet amendement est rejeté.

Après quelques débats, la séance est levée et le comité rapporte progrès.

M. GAGNON dit qu'il s'opposera au bill qui sera basé sur la proposition de l'honorable procureur-général lorsque ce projet de loi sera discuté par la chambre.

A une heure, la séance est levée.

SEANCE DE L'APRES-MIDI.

Le président prend son siège à trois heures.

M. MATHIEU dépose un bill pour abroger le chap. 69 de l'Acte 32 Vict.

M. LORANGER propose que la chambre se forme en comité afin de discuter les propositions concernant la division d'enregistrement de Trois-Rivières.

M. MERCIER soulève une objection et dit que ce projet de loi est un bill privé et qu'on aurait du publier un avis dans les journaux du district et dans la "Gazette Officielle" avant de le soumettre au parlement.

Le président maintient l'objection du député de St Hyacinthe.

M. DESAULNIERS en appelle de cette décision et cette motion est adoptée par un vote de 20 contre 18.

La chambre se forme en comité et les propositions soumises par le procureur-général sont approuvées.

M. LORANGER propose que le rapport du comité sur les propositions concernant le changement du chef-lieu du comté de Kamouraska soit approuvé.

M. GAGNON s'oppose à cette motion et se plaint de ce que cette proposition ait été soumise à la fin de la session.

M. DESCHESNES parle longuement en faveur de la motion.

M. IRVINE fait observer que cette proposition aurait dû être soumise avant aujourd'hui, vu que la session est trop avancée pour discuter cette question à fond.

M. CHAPLEAU dit que depuis quelque temps le gouvernement a eu des entrevues avec plusieurs députations des deux comtés afin de discuter cette question et que c'est pour cette raison que ce projet n'a pu être soumis à la chambre avant aujourd'hui.

A six heures, le débat est ajourné et le président quitte le fauteuil.

relativement à l'exemption des droits sur le sucre de betterave fabriqué dans cette province, soient transmises au gouverneur-général par l'entremise du lieutenant-gouverneur.—Adopté.

Le bill pour amender le code municipal est adopté en troisième délibération.

Quelques motions demandant le remboursement des honoraires payés par des personnes qui ont déposé des bills privés sont adoptées et la séance est levée.

SEANCE DE L'APRES-MIDI.

Le président prend le fauteuil à trois heures.

M. CHURCH dépose le rapport du comité des comptes publics touchant les accusations portées contre le gouvernement par M. Prentice.

Le bill concernant l'entretien des asiles d'aliénés dans cette province est adopté en troisième délibération.

M. LORANGER demande que les propositions touchant le changement du chef-lieu du district de Kamouraska soit adoptées.

M. GAGNON propose que la question soit renvoyée à six mois.

Cet amendement est rejeté sur la division suivante : Pour 18. Contre 22.

Les propositions sont adoptées et un bill basé sur ces propositions est déposé et lu une première fois.

M. LORANGER propose que le bill concernant la division d'enregistrement de Trois-Rivières, soit lu une seconde fois.

M. MARCHAND soulève la même objection que l'honorable député de St Hyacinthe et dit que cette proposition n'est pas dans l'ordre.

Le président rend la même décision qu'hier et déclare que cette motion n'est pas dans l'ordre.

M. LORANGER dit qu'il s'incline devant la décision du président.

Et la séance est levée.

SEANCE DU SOIR.

En l'absence de M. Church, M. LYNCH propose que le rapport du comité des comptes publics, qui a été déposé à la séance précédente, soit adopté.

Après de longs débats, l'un amendement proposé par M. Langelier, déclarant que l'accusation portée par le député de Mégantic avait été prouvée, est rejeté et le rapport est adopté.

M. ROBERTSON dépose le rapport du comité chargé d'examiner le bill concernant les employés de cette chambre.

Et la séance est ajournée.

Québec, 24.

La séance est ouverte à onze heures.

La chambre se forme en comité pour discuter le bill concernant les employés de la chambre.

L'hon. M. ROBERTSON propose l'adoption du rapport du comité, mais M. Gagnon s'y étant opposé, le rapport est renvoyé à la séance de l'après-midi.

L'hon. M. LORANGER propose la seconde lecture du bill pour changer le chef-lieu de Kamouraska.

M. GAGNON propose en amendement que le bill soit renvoyé à six mois.

Cet amendement est rejeté sur division.

Après quelques remarques de l'honorable premier ministre, M. Gagnon consent à retirer ses objections, attendu qu'il ne veut pas faire en courir à la province une dépense de \$4,000 à \$5,000, en retardant la prorogation.

M. CHAPLEAU dit que le gouvernement a reçu plusieurs offres pour l'achat du chemin de fer Q. M. O. et O., que le produit de cette vente donnera à la province un revenu d'environ \$300,000. Dans tous les cas, le gouvernement ne prendra aucune décision en cette affaire sans convoquer les chambres, afin de connaître leur décision à ce sujet.

La liste des ordres du jour étant épuisée, l'hon. M. CHAPLEAU donne lecture d'un rapport des travaux accomplis durant la session. Il félicite l'Orateur de la manière dont il a rempli les devoirs de sa charge, et remercie les employés de la diligence qu'ils ont apportée dans l'accomplissement de leurs devoirs.

L'hon. M. JOLY s'exprime dans le même sens.

SEANCE DE L'APRES-MIDI.

Après l'expédition des affaires inscrites sur l'ordre du jour, les membres de l'assemblée législative sont priés de se rendre dans la salle du Conseil où Son Honneur le lieutenant-gouverneur Robitaille prononcera le discours suivant :

Honorable M. M. du Conseil Législatif ; Messieurs de l'Assemblée Législative.

En vous dispensant de prolonger pour le moment, vos travaux parlementaires, je désire vous offrir mes remerciements pour la diligence que vous avez montrée dans l'exécution de vos devoirs publics.

Les mesures que j'ai soumises à votre considération étaient nombreuses et importantes, et exigeaient de vous une somme de travail considérable.

Vous avez rempli votre tâche avec un dévouement qui vous mérite la reconnaissance du public, et j'ai la confiance que le pays n'aura qu'à se réjouir du résultat de vos délibérations.

Je vous félicite de bon cœur sur l'unanimité de vos délibérations sur l'importante question du règlement de l'emprunt municipal, et de l'esprit de conciliation qui a distingué vos discussions sur toutes les matières d'intérêt public.

Messieurs de l'Assemblée Législative, Au nom de Sa Majesté, je vous remercie des subsides que vous lui avez généreusement votés pour les différents services publics.

Honorable M. M. du Conseil Législatif, Messieurs de l'Assemblée Législative ;

Au moment où vous allez vous séparer pour rentrer dans vos foyers, je fais des vœux pour votre bonheur, et je prie Dieu d'accorder sa protection à vos familles et à tous les habitants de notre fidèle et loyale Province.

Alors l'Honorable Orateur de cette chambre dit :

Honorable M. M. du Conseil Législatif, Messieurs de l'Assemblée Législative ;

C'est la volonté et le désir de Son Honneur le Lieutenant Gouverneur que ce parlement provincial soit prorogé à mardi, le septième jour de septembre prochain, pour être ici tenu, et ce parlement provincial est en conséquence prorogé à mardi, le septième jour de septembre prochain (1880.)

Liste des bills sanctionnés.

Acte concernant les enquêtes de coroners.

Acte concernant les compagnies incorporées en vertu des Statuts Impériaux.

Acte concernant les officiers publics de la province de Québec.

Acte pour amender le code de procédure civile et pour donner une plus grande publicité à la saisie et à la vente des biens immobiliers.

Acte pour amender de nouveau l'acte concernant les dépôts judiciaires et autres.

Acte pour amender les actes concernant la compagnie du chemin de fer de Québec et du Lac Saint Jean.

Acte pour amender les actes concernant la compagnie du chemin de fer du Sud-Est et pour autoriser la dite

(Voir la suite à la Se page).

Quel bonheur que d'être gouverné par Sir John A. Macdonald!

Jadis M. Mackenzie et les réformistes dominaient incontestablement dans le gouvernement du Canada. Le ministère était appuyé par des majorités de toutes les provinces. Cependant il était admis que la province d'Ontario était le plus ferme appui du cabinet. Depuis 1840, cette province a été le boulevard du libéralisme au Canada, et c'est elle qui a toujours donné les signes les plus certains de réaction libérale à diverses époques.

A l'avènement des réformistes au pouvoir, les conservateurs de Québec n'ayant aucun grief sérieux à reprocher au ministère, se dirent : Faisons un pacte; comparons la province d'Ontario à un requin prêt à avaler Québec; crions à l'unisson que M. Mackenzie gouverne d'une manière impolitique et étroite en donnant à Ontario la part du lion et en refusant à Québec des travaux publics indispensables.

Aussitôt dit aussitôt fait. Les journaux conservateurs firent entendre des plaintes et des lamentations sur le sort de cette pauvre province de Québec livrée en pâture aux cormorans réformistes. Sur les tréteaux on criait : Tout pour Ontario; rien pour Québec.

A cette époque on approfondissait les canaux de Québec et on commençait un immense bassin de radoub à Lévis.

Mais nos véridiques conservateurs ne tenaient pas compte de ces travaux. Ils criaient sans cesse à la domination d'Ontario; ils avaient adopté le monstrueux principe de M. Langevin : La fin justifie les moyens. Dans leurs clubs, le mot d'ordre était : Men-tions, il en restera toujours quelque chose!

Depuis cette époque, le ministère Mackenzie a disparu. Un ministère conservateur, un cabinet composé de nos grands défenseurs des droits de la province de Québec, gouverne le Canada.

Qu'a fait pour Québec ce cabinet qui devait être si généreux si prodigue à notre égard?

Il suffit pour démontrer l'hypocrisie et la duplicité des conservateurs de citer la liste des travaux que Sir John A. Macdonald a refusé de faire exécuter dans la province de Québec. A l'exception de M. Casgrain, les députés qui ont éprouvé des refus, pendant la dernière session sont des conservateurs ministériels. C'est à ses amis que le ministère Macdonald refuse des faveurs pour la province de Québec.

Qu'on s'édifie :

M. Montplaisir demande le creusement de la rivière St Maurice, et le ministère des amis de la province de Québec répond : Non.

M. Bergeron demande l'approfondissement du canal de Beauharnois, et le ministère répond : Non.

M. Grigault demande des explorations sur la rivière Yamaska, et le ministère répond : Non.

M. Mongenais demande la construction du canal des Cèdres, et le ministère répond : Non.

M. Vallée demande une subvention pour le chemin de fer du lac St Jean, et le ministère répond : Non.

M. Casgrain demande la construction d'une gare à Elgin, dans le comté de L'Islet, et le ministère répond : Non.

M. Landry demande également la construction de gares à St François et à St Pierre, et le ministère répond : Non.

M. Bourbeau demande des pamphlets pour faire connaître nos mines, et le ministère répond : Non.

M. Hurteau demande le creusement de la rivière de l'Assomption et le ministère répond : Non.

M. Bourbeau demandent des brochures pour apprendre aux cultivateurs à améliorer leur mode de cultiver le tabac, et le ministère répond : Non.

M. Bergeron demande la construction d'une digue entre Lachine et Caughnawaga pour faciliter la navigation d'hiver, et le ministère répond : Non.

M. Bourbeau demande des brochures pour engager les cultivateurs à améliorer leur système d'agriculture, et le ministère répond : Non.

Des délégués de la Chambre de commerce de Montréal demandent au Dr Tupper et à M. Langevin d'assumer la responsabilité de la dette de la Commission du havre de Montréal, et les deux ministres, tout en reconnaissant la légitimité de cette demande, répondent : Non.

Qu'on ne nous taxe pas d'exagération. Le député de Montréal-Est, M. Coursol, a eu maille à partir avec le ministre des douanes, M. Bowell, qui n'a pas rendu justice à un fonctionnaire public, M. Fauteux, uniquement parce que M. Fauteux est canadien-français. A Ottawa, tout ce qui de près ou de loin touche aux canadiens-français est conspué et foulé aux pieds par le ministère Macdonald. Peut-il en être autrement? Ce ministère a pour chef un orangiste Sir John A. Macdonald aidé d'un ex-grand maître des orangistes, M. Bowell, et appuyé dans le parlement par MM. Schultz, Kirkpatrick, John White, Rochester, McQuade, tous disciples de l'orangisme, tous adorateurs des couleurs favorites des loges orangistes : l'orange et le bleu.

Pas heureux l'homme aux \$32,000.

M. Langevin n'est pas heureux dans les divers mouvements qu'il tente pour appeler l'attention sur sa précieuse personne ou faire oublier les iniquités de sa triste carrière politique. En 1875, M. Langevin relégué dans l'oubli, écrasé sous le mépris de ses concitoyens, relevait la tête. Il allait sous l'égide de l'école politico-religieuse escamoter le mandat de député de Charlevoix. Un an après, la Cour suprême annulait l'élection et condamnait M. Langevin à payer les frais du procès qui s'élevaient à \$6,000.

En 1878, M. Langevin, chassé de Charlevoix où son nom était devenu synonyme d'impopularité, pensa trouver un port de refuge à Rimouski. Sous la protection de ses frères, l'un évêque, l'autre grand-vicaire, il posa sa candidature. Les foudres retentirent sur la tête des libéraux; on se moqua des enseignements de Rome; on tourna en ridicule les sages conseils de Mgr. Conroy. Cependant tout ce beau zèle fut déployé en pure perte. Notre ami, M. le Dr

Fiset, infligea à l'illustre M. Langevin une défaite humiliante. Une majorité de 500 apprit à l'homme aux \$32,000 que l'intrigue et la fourberie avaient fait leur temps à Rimouski.

M. Langevin porté au ministère par Sir John A. Macdonald tenta dernièrement une nouvelle intrigue. Le grand homme voulait être honoré d'une marque de distinction par le gouvernement impérial.

Aussitôt certains meneurs conservateurs se mirent à l'œuvre. On songea à faire circuler une pétition à la reine demandant pour M. Langevin une place dans l'ordre du bain. Quelques journaux conservateurs donnèrent dans le panneau et appuyèrent le mouvement.

Ce scandale ne pouvait pas passer inaperçu. Quelques conservateurs eurent assez de pudeur pour repousser la responsabilité d'une démarche qui couvrirait de ridicule M. Langevin et son parti. On comprit qu'une marque de distinction, pour être digne de ce nom, doit être offerte spontanément.

M. Langevin a donc subi un autre échec. Ce sont des journaux conservateurs qui protestent contre l'idée de quémander une décoration. Nous admirons beaucoup l'ingénuité de quelques-uns de ces journaux qui disent avec un certain aplomb que M. Langevin a ignoré les démarches que l'on faisait dans son intérêt. Nous concevons leur embarras et nous leur pardonnons volontiers.

Qu'on lise :

(Du *Courrier de Montréal*)

« Pour notre part nous n'attachons qu'une médiocre importance à ces distinctions, et nous croyons que le titre de *Sir* s'allie mal avec un nom français. Mais, même dans un pays essentiellement démocratique comme le nôtre, ces distinctions sont considérées comme la plus belle récompense à laquelle puisse aspirer un homme politique, et nous croyons que les services rendus au pays par M. Langevin lui donnaient à ces titres honorifiques des droits aussi indiscutables que ceux de ses compagnons de lutttes. Cependant, bien que nous soyons convaincu que les autorités impériales se soient montrées injustes à son égard nous croyons qu'il vaut mieux ne pas leur demander une chose qu'elles auraient dû accorder d'elles-mêmes.

« Nous sommes certains que l'hon. M. Langevin est loin d'approuver ces démarches qui, bien qu'entreprises avec les meilleures intentions possibles, n'en sont pas moins contraires à la dignité de l'honorable ministres des Travaux Publics. »

(Du *Canadien*.)

« Nous sommes sûr qu'il est beaucoup plus digne de ne pas faire de supplique au gouvernement impérial. Il nous paraît humiliant de quémander un titre d'honneur. »

(De l'*Union des Cantons de l'Est*.)

« Quelques journaux conservateurs font de la propagande en faveur de l'hon. M. Langevin, pour lui faire obtenir du gouvernement anglais un titre honorifique plus élevé que celui qu'il possède.

« Ce procédé nous paraît étrange et un peu subversif.

« Il est contre tous les usages, croyons-nous, de quêter ainsi des distinctions honorifiques! Cela a pu se faire pour des gens qui ne les avaient pas mérités et qui voulaient à tout prix élancher leur soif des honneurs, sachant qu'ils ne les obtiendraient jamais autrement que par l'argent, l'intrigue et les supplications.

« Mais l'hon. M. Langevin— nous l'espérons— n'est pas dans cette catégorie.

« Mais ceux qui s'intéressent par trop à hâter ce jour heureux, font un grand tort à la dignité et à la popularité de l'honorable monsieur qu'ils désirent promouvoir.

« Ils compromettraient également l'hon. M. Langevin, si l'on ne savait d'avance que ces honneurs auxquels il n'attache qu'un prix relatif, sont la dernière de ses inquiétudes.

« Pourquoi aussi avoir toujours l'encensoir à la main.

« Nos amis tombent dans le ridicule. »

(Du *Provincial*.)

« On annonçait, quelque temps avant la St Jean Baptiste, que l'Angleterre saisisait l'occasion de la fête du 24 juin pour conférer à M. Langevin le titre que l'on demande pour lui aujourd'hui. La pensée était heureuse et le moment opportun; le jour où nous affirmions avec tant d'éclat la vitalité de notre race, sans distinction de parti, tout le monde se serait réjoui de voir un des plus illustres enfants du Canada recevoir une dignité. Mais aller ainsi aux portes de Windsor mendier un titre, fut-il encore plus mérité, c'est faire injure au nom canadien et à la personne que nous désirons voir récompenser. »

(Du *Mail*.)

« Ces esprits est surtout mal appliqué lorsqu'il s'agit de marques de distinction conférées par le gouvernement impérial, ces décorations tirant toute leur valeur de la spontanéité avec laquelle elles sont offertes. Si on se persuade que l'on peut arriver à la chevalerie par des sollicitations comme cela se fait pour des fonctions politiques ordinaires, l'ordre perdra bientôt le prestige dont il jouit aujourd'hui. »

Le déficit de 1879-80!—Une sainte frayeur!!

La *Gazette officielle* publie au commencement de chaque mois un état du revenu et des dépenses à compte du fonds consolidé. Cet état est généralement publié dans le premier numéro du mois, quelquefois dans le deuxième, jamais dans le troisième. Les comptes des officiers de la douane et de l'accise sont transmis à Ottawa dans la nuit du dernier jour du mois. Tout le travail du bureau se résume à faire une addition simple des sommes versées aux diverses stations de la douane.

Il est très facile de faire mois par mois la feuille de balance des comptes publics. A la fin de l'exercice financier on connaît exactement le fonds consolidé. On peut dire s'il y a déficit ou excédant.

Depuis le commencement de l'exercice financier qui vient de se terminer, le 30 juin dernier, la *Gazette officielle* n'a jamais retardé la publication de l'état des recettes et des dépenses. Les dates suivantes le prouvent :

Juillet 1879.....	9	Août
Août ".....	13	Sept.
Septembre ".....	4	Oct.
Octobre ".....	8	Nov.
Novembre ".....	6	Dec.
Décembre ".....	10	Jan.
Janvier 1880.....	7	Fév.
Février ".....	6	Mars.
Mars ".....	10	Avril.
Avril ".....	8	Mai.
Mai ".....	5	Juin.

L'état de juin 1879 a été publié le 12 juillet 1879.

En l'an de grâce 1880, on n'est pas aussi heureux. M. Tilley n'a pas jugé à propos de publier l'état des recettes et des dépenses de juin dernier bien que trois nu-

méros de la *Gazette officielle* aient été publiés depuis le 30 juin.

Pourquoi cette hésitation et ces tâtonnements?

Parce que M. Tilley se trouve en face d'un énorme déficit qu'il n'ose pas faire connaître. On prête même à cet honnête ministre l'intention de porter à l'exercice financier de 1879-80 une somme de \$1,300,000 qui a été versée dans le trésor en février et en mars 1879, trois mois avant la fin de l'exercice financier de 1878-79.

Mais cette falsification nous semble trop audacieuse. Le régime conservateur a habitué le public à bien des turpitudes et des abominations, mais nous ne pouvons pas croire que l'on se moquerait aussi effrontément de tout un peuple.

M. Tilley reconnaissait que le dernier exercice financier serait couronné par un déficit de \$500,000. Il est certain que le déficit quadruple cette somme. De là l'hésitation de M. Tilley qui rougit d'avouer qu'il a été mauvais prophète.

Voici les calculs que l'on fait :

Revenu pour 11 mois	
jusqu'au 31 mai.....	\$20,354,000
Revenu présumé	
pour juin.....	2,146,000
Total pour l'année.....	\$22,500,000

M. Tilley promettait que le revenu s'élèverait à \$24,450,000. Si de cette somme on retranche \$22,500,000 on se trouve en face d'un déficit de \$1,950,000.

Ce chiffre ne représente pas exactement le déficit que l'on peut attendre. Il faut ajouter \$528,000, montant du déficit prévu par M. Tilley comme suit :

Déficit présumé.....	\$1,950,000
Déficit prévu par M. Tilley	528,000
	\$2,478,000.

Ce déficit serait le plus considérable que nous aurions à constater depuis l'introduction du gouvernement fédératif au Canada. Un journal conservateur, qui sent bien ce qui arrive, conseille au gouvernement de lancer le bref d'élection pour Toronto-Ouest avant que l'état des recettes et des dépenses de juin dernier soit connu.

La presse de Montréal et l'exposition provinciale.

Une réunion de journalistes a eu lieu hier après-midi, dans les bureaux du *Star*, dans le but d'aviser aux moyens de venir en aide, par la voie de la presse, au comité chargé de l'organisation de l'exposition provinciale, qui doit avoir lieu en septembre prochain, à Montréal. Le *Herald*, la *Gazette*, la *Patrie*, la *Minerve*, le *Star*, le *Witness*, le *Nouveau-Monde*, le *Canadian News* et le *Shareholder* étaient représentés à cette réunion. Après l'organisation d'un bureau, on discuta les moyens les plus pratiques pour obtenir les meilleurs résultats, et un comité fut nommé pour se rendre auprès du maire dans le but de lui demander de vouloir convoquer une assemblée des citoyens les plus influents de Montréal pour s'occuper activement de la question et mener l'entreprise à bonne fin. Ce même comité est chargé de s'aboucher avec les directeurs des différentes lignes de chemins de fer, pour obtenir de fortes réductions sur les prix de passage.

Il y aura probablement pendant l'exposition, des tournois de Lacrosse, de grandes régates, une illumination à la lumière électrique, une revue des pompiers, des concerts, une ascension en ballon, de la musique tous les soirs sur les places publiques, et une exposition artistique de tableaux et d'œuvres d'art.

Le comité composé de MM. White de la *Gazette*, Beaugrand de la *Patrie*, Graham du *Star*, Thibault du *Nouveau Monde* et Surby du *Shareholder* a dû se rendre aujourd'hui auprès de M. le Maire Rivard pour organiser les préliminaires d'une série d'assemblées publiques et une souscription pour venir en aide au mouvement.

Il est à espérer que tous les hommes d'affaires de Montréal se donneront la main pour agir de concert dans une entreprise aussi éminemment patriotique.

CHRONIQUE.

M. le directeur de LA PATRIE me demande dire un mot, dans ma chronique d'aujourd'hui, de M. Vanasse député de Yamaska.

Et comme mon directeur me paye fidèlement chaque semaine et que ses desirs sont pour moi des ordres, va pour M. Vanasse !

Je croyais, cependant, avoir assez de Thibault et du sénateur Trudel, sans être forcé de descendre jusqu'à l'obscurantisme qui a insulté les Français de Montréal dans le *Nouveau Monde*. Mais puisque M. Vanasse envie à Thibault sa notoriété de clown et à Sir François-Xavier-Anselme sa réputation de crétin, ma foi ! je vais lui donner le bénéfice d'une annonce gratuite dans LA PATRIE (qui tire son numéro du samedi à 5,500 exemplaires, 3,500 de plus que la *Minerve*.)

Jamais M. Vanasse n'aura fait autant parler de lui !

Connaissez-vous l'individu au physique, lecteur ?

Non ! n'est-ce pas ? Car enfin, qui le connaissait avant son équipée du 20 courant dans le *Nouveau Monde* ?

Une vraie figure de sacristain en villégiature ! Un teint basané, des pommettes saillantes et un air de sainte-n'y-touche qui lui donne une certaine ressemblance avec son confrère et son ami Thibault.

Le moral est admirablement bien adapté au physique. Voilà l'homme que j'ai l'honneur de vous présenter :

Fabien Vanasse, Ecuier, avocat, député aux communes pour le comté de Yamaska et collaborateur du *Nouveau Monde* à ses heures de loisir.

Saluez Messieurs ! ou si vous l'aimez mieux, pouffez de rire ! C'est comme cela qu'on salue l'entrée des bouffons, au cirque.

LA PATRIE l'a dit déjà, les lauriers de M. Trudel empêchaient M. Vanasse de dormir, et comme le pauvre diable ne savait que faire pour sortir de l'obscurité où il croupissait, il s'imagina un bon jour de chercher noise aux Français qui avaient eu la patriotique idée de célébrer dignement leur fête nationale le 14 juillet courant.

— Tous ces Français là, se dit M. Vanasse, sont de malheureux radicaux qui sympathisent avec les

libéraux canadiens ; ça doit être de la canaille. Disons le toujours, cela fera plaisir au sénateur Trudel. Si cela n'est pas vrai, tant pis pour les Français !

Et M. Vanasse prit sa valetuse plume de.....dindon et écrivit un long article pour le *Nouveau Monde*.

C'est de cet article dont je vais avoir l'honneur de vous entretenir.

M. Vanasse débute ainsi :

« En commémoration des exploits de la canaille de Paris qui a renversé la Bastille, le 14 juillet 1789, le gouvernement français a choisi cet anniversaire pour fêter la France Républicaine. »

On voit que cela promet, et les exploits de la canaille de Paris nous font entrevoir dès la première ligne, des exploits d'un autre genre de la part de M. Vanasse. Il y a exploit et exploits, comme il y a fagot et fagots.

Si les Parisiens ont fait des exploits de valeur et de patriotisme en renversant la Bastille, le 14 juillet 1789, M. Vanasse, lui, a fait des exploits d'imbécillité et d'ignorantisme en insultant, le 20 juillet 1880, des étrangers qui ont dignement et paisiblement célébré leur fête nationale sur le sol du Canada, sans insulter personne.

Laisant de côté toute allusion politique, de quel droit M. Vanasse se prévaut-il pour écrire les lignes suivantes ?

« Nous avons sans aucun doute de braves concitoyens français à Montréal, et ils se distinguent par leur esprit d'ordre, de religion et de justice. Mais ceux-ci ne faisaient point partie du pique-nique à l'île Grosbois, et nous ne les avons pas vus autour de la table du festin au Terrapin. »

De quel droit, disions-nous ? Du droit que s'arroge le malotru qui insulte le citoyen paisible qui passe tranquillement son chemin sans nuire à personne.

Je n'ai ni le temps, ni l'espace nécessaire pour publier une liste de toutes les personnes qui ont pris part à la célébration du 14 juillet. La chose, d'ailleurs, serait probablement impossible.

Je vais me contenter de publier les noms des citoyens qui composaient le comité d'organisation, et les comparer individuellement à M. Vanasse sous le triple rapport de l'intégrité, de l'intelligence et de la respectabilité.

Membres du comité d'organisation pour la fête du 14 juillet.

LÉON LEDIEU, président, avocat, demeure au Canada depuis six ans, associé de MM. Kellar & McCorkill, avocats.

JULES HIRTZ, pharmacien, 8 ans de séjour à Montréal.

P. GAUTHIER, encadreur, 27 ans de séjour au Canada.

J. M. MORANDAT, rentier, 2 ans de séjour au Canada.

EMILE GALIBERT, tanneur, 23 ans de séjour au Canada.

JULES GOUDRON, manufacturier, 6 ans de séjour au Canada.

L. GRINCOURT, mécanicien, 7 ans de séjour au Canada.

E. PERROCHE, herboriste, 8 ans de séjour au Canada.

S. BROCHERON, marbrier, 7 ans de séjour au Canada.

E. DAULNE, manufacturier, 6 ans de séjour au Canada.

E. ARMAND, importateur, 2 ans de séjour au Canada.

H. KIEFER, marchand, 8 ans de séjour au Canada.

G. BRUCKERT, restaurateur, 8 ans de séjour au Canada.

M. SCHWOB, importateur, 15 ans de séjour au Canada.

E. GIBERTON, importateur, 13 ans de séjour au Canada.

Voilà M. Vanasse, pour le pique-nique, et veuillez nous laisser savoir, dans un prochain numéro du *Nouveau Monde*, quelles sont les raisons qui vous font dire que les hommes que je viens de nommer ne sont pas de braves concitoyens français.

J'avais dit d'abord que j'avais l'intention de les comparer, individuellement, à votre piètre personnalité, mais je m'arrête ici. Je ne veux pas faire à ces hommes là l'injure de les mettre en parallèle avec vous. Leurs noms sont assez connus à Montréal pour que je n'aie pas besoin de les défendre contre vos attaques ridicules.

Passons au banquet et voyons ceux qui ont pris part à la démonstration.

M. le Dr Picault ex-consul de France, que tout le monde connaît à Montréal, présidait à la fête; à sa droite M. A. de Fonteny, marchand, et à sa gauche M. A. Girard négociant. A la table d'honneur, M. N. Aubin, consul de Suisse, J. Perrault, chevalier de la légion d'honneur, l'hon. juge Dugas, A. Boisseau, Euclide Roy, avocat. Parmi les convives, nous choisissons au hasard. M. Rémi Tremblay du *Courrier de Montréal*, Emond de la *Minerve*; H. Beaugrand et J. N. Bienvenu de la *Patrie*, Norris du *Herald*, Colson de la *Gazette*, Guillaume Boivin, fabricant de chaussures; J. Lasalle, H. Lanctôt avocats et plusieurs autres dont les noms nous échappent pour le moment.

M. le Maire de Montréal et MM. les consuls d'Espagne et d'Italie s'étaient excusés par des lettres très sympathiques que la *Patrie* a reproduites à l'occasion. M. Perrault, vice-consul de France avait été empêché d'assister à la fête par un deuil de famille, mais sa lettre d'excuses était une preuve de son respect pour la France et de sa sympathie pour la fête du 14.

Eh bien, M. Vanasse, tous ces gens là vous valent-ils vous et la clique d'hypocrites qui jaunissez d'envie et de haine, derrière vos pupilles, lorsque vous entendez un refrain de liberté ou une fanfare qui joue la *Marseillaise* ?

Thibault, Trudel et Vanasse ! Quelle trinité !

Je passe outre et j'arrive à l'endroit où vous mettez directement *La Patrie* en cause.

Vous citez *La Patrie* et vous commencez par falsifier le texte.

« Le 14 juillet, anniversaire de la révolution de 1789. »

Et la *Patrie* avait dit *fédération de 1790* au lieu de *révolution*. Ce n'est plus du tout la même chose.

Vous accusez ensuite M. Bienvenu de n'avoir pas parlé des premiers jésuites du Canada, lorsqu'il est notoire que M. Bienvenu a payé un tribut d'hommage à la mémoire de Marquette et de Joliette qui ont découvert le Mississippi.

Vous dites ensuite que M. Ledieu, président de la société française de bienfaisance républicaine, est appelé à répondre à la santé

de la « République Française, » lorsque vous savez fort bien que cette société n'est pas une association politique, mais que c'est une société de charité et de dévouement, pour venir en aide aux Français nécessiteux.

Vous voilà pris en flagrant délit de falsification de texte et de mensonge, M. Vanasse.

Et tout cela, vous l'avez fait, pourquoi ? Pour le plaisir de jeter un peu de cette haine qui vous étouffe, à la figure d'hommes honorables qui ne vous ont rien fait, qui ne vous connaissent pas et qui ne veulent pas vous connaître.

A moins pourtant que vous ne leur fournissiez l'occasion de vous donner quelques leçons de savoir-vivre et de politesse.

Ah ! M. Vanasse, vous êtes bien de cette école de cafards qui se servent de la religion pour flouter la confiance du peuple et qui commencent à lancer leur venin dès qu'ils ont pu lever la tête assez haut pour faire entendre leurs sifflements et leur injures.

Mais vous vous attaquez à la lime, vaillant député de Yamaska, et vos morsures, toutes venimeuses qu'elles puissent être, ne pénètrent pas dans l'acier.

D'ailleurs, nous cueillons un démenti formel à toutes vos accusations dans les colonnes d'un journal conservateur, le *Courrier de Montréal* du 15 juillet courant.

En parlant de la fête du 14 le *Courrier* disait :

« Il y a eu d'abord un pique-nique sur l'île Grosbois où les excursionnistes ont assisté à des jeux athlétiques. Puis le soir un banquet a été donné, au Terrapin, sous la présidence du Dr Picault. Les recettes de la fête sont destinées à venir en aide aux pauvres d'origine française. Pendant toute la journée et pendant la soirée l'ordre le plus parfait n'a cessé de régner. »

« Au banquet des discours ont été prononcés par MM. Ledieu, Dr Picault, H. Beaugrand, J. Perrault, N. Aubin, Vandevliet, R. Tremblay, G. Boivin, etc. Les divers orateurs ont eu le bon esprit de s'abstenir de toute allusion de nature à blesser les susceptibilités politiques de qui que ce soit. En somme la journée a été bien remplie et les Français de Montréal peuvent se féliciter du succès qui a couronné leur fête. »

N'oublions pas de dire qu'avant d'aller porter son article au *Nouveau Monde*, M. Vanasse avait eu l'audace d'aller l'offrir au *Courrier de Montréal* qui s'est empressé de le refuser.

Nous tenons aussi de bonne source—M. Vanasse s'en est vanté lui-même—que son article tel que présenté au *Nouveau Monde* était beaucoup plus insultant que celui qui a été publié ; le rédacteur-en-chef du *Nouveau Monde*, par pure charité pour M. Vanasse et pour lui éviter des coups de canne, l'ayant émondé avant de le passer aux imprimeurs.

C'était pourtant encore assez sale comme cela.

Voilà, M. Vanasse, pour aujourd'hui. Et lorsque vous sentirez encore le besoin d'épancher le trop plein de votre bile sur des citoyens intègres et respectables, je serai encore là pour vous faire avaler vos sottises et pour défendre ceux que vous attaquez si stupidement avec tant de haine idiote.

De Vanasse à Thibault il n'y a qu'un pas. Consacrons donc l'anecdote de la fin au grand échec-vins après avoir commencé par l'illustre député de Yamaska.

Ce pauvre Cayley, ex-député de Beauharnois, était en campagne électorale, dans un comté du Nord, avec le grand Thibault.

Ils voyageaient ensemble et le soir les surprit dans une auberge de Ste Scholastique, je crois.

L'auberge était remplie de voyageurs, et il ne restait plus qu'une seule chambre que l'hôtelier offrit aux orateurs conservateurs.

L'idée d'occuper une chambre en commun avec Thibault ne souriait pas à Cayley, mais il fit un effort sur lui-même et il se dit :

— Encore un sacrifice pour le parti, Cayley, mon ami !

Les orateurs montèrent se coucher, mais avant de se retirer Cayley dit à Thibault :

— Ecoute, Charles, tu sais que tu souffres d'une infirmité. Tu vas me faire le plaisir de mettre tes chaussettes sur le toit de la maison, pendant la nuit, afin que nous puissions dormir en paix.

— All right, dit Thibault qui ne se formalisa pas des paroles de Cayley, et il plaça ses chaussettes sur le toit.

Les amis s'endormirent, accablés par la fatigue.

Le lendemain matin, vers 6 heures, M. Cayley fut éveillé par les croassements d'un grand nombre de corbeaux qui voltigeaient autour de la fenêtre, et par les coups répétés que l'on frappait à la porte de sa chambre.

C'était le coroner qui, guidé par les corbeaux, et alléché par une enquête, s'était mis à la recherche d'un cadavre.

L'histoire est authentique ; du moins c'est ce pauvre Cayley qui la racontait.

CYPRIEN.

VARIA.

Au cabaret :

— Que prenons nous, une chopine ?

— De quoi, une chopine !... un litre ou rien ; je ne suis pas pour les demi-mesures.

— Pierre Pignoufle demande un emploi bien rétribué dans une maison de commerce qui fait la vente des métaux précieux. Il apporte, en échange de la confiance aveugle qu'on doit avoir en lui, les trois condamnations pour vols qu'il a encourues.

Un monsieur passe sur le pont des Arts.

L'aveugle lui demande l'aumône.

— Vous n'aurez rien.

— S'il vous plaît !

— Non vous dis-je, car pour moi, loin d'être indigent, vous représentez la Fortune.

— La Fortune ?

— Oui, puisqu'elle est aveugle.

Avis aux menuisiers sans travaux.—Un des pieds du banc de Terre-Neuve vient d'être cassé par une baleine engouëtte.

A la police correctionnelle :

— Accusé, vous buvez beaucoup.

— Faut m'excuser, mon président, j'ai malheureusement le gosier en pente.

LE PEUPLE

MONTRÉAL, 31 JUILLET 1880

COURRIER.

Voyons M. Taillon! et votre place de recorder? Est-ce vrai qu'on va la donner à M. de Montigny?

Nous regrettons d'annoncer que l'hon. M. H. Mercier souffre d'une maladie du foie. Hier, il y avait des signes d'amélioration.

La *Minerve* continue à n'être rédigée par personne, à n'être administrée par personne et à n'appartenir à personne en particulier.

Et la *vieille* décline tous les jours!

Encore un échec pour les conservateurs de Winnipeg. Une seconde réunion de la convention du comté de Selkirk s'est terminée comme la première sans résultat. On ne peut pas tomber d'accord sur le choix d'un candidat qui réunirait la majorité de ses amis politiques.

Le projet de loi pour transférer le chef-lieu du district de Kamouraska à la Rivière du Loup, n'a pu être voté par le conseil législatif, l'hon. M. Dionne s'étant opposé à ce que les trois lectures se fissent dans la même séance.

On sait que la *Minerve* est à la veille de changer de propriétaire. L'*Événement* dit que diverses négociations sont entamées à ce sujet, mais n'ont pas encore abouti. En attendant, M. Dansereau abandonne la direction du journal pour accepter la place de greffier de la couronne à Montréal, et M. Provancher le remplace.

Le *Quotidien* dit que M. Déchéne a donné sa démission de député de Témiscouata, et qu'il a posé de nouveau sa candidature. M. Déchéne est irrité de la conduite du conseil législatif qui a rejeté le projet de loi pour faire de Fraserville le chef-lieu du district de Kamouraska.

On pense que le candidat libéral sera M. Alphonse Pouliot, jeune avocat de talent.

Le projet de loi pour réduire les appointements des fonctionnaires publics a été adopté au Conseil et à la Chambre. Les fonctionnaires du Conseil législatif dont les noms suivent: MM. Pierre Légiaré, Thos. Lloyd, L. A. Jodoin, N. Legendre, N. Faucher de St Maurice, L. E. Frenette et Thos. E. Roy, ne seront à l'avenir employés que durant les sessions et le temps nécessaire avant et après les sessions pour préparer et terminer l'ouvrage. Les appointements sont réduits d'un tiers.

Si les fonctionnaires refusent d'accepter ces conditions, on leur paiera pendant deux ans et mensuellement leur salaire actuel.

Pas d'état des recettes et des dépenses de juin dans la *Gazette officielle* de samedi. C'est le quatrième numéro depuis le commencement de juillet. On a cependant fait un pas. On publie le montant des recettes de la douane qui s'élève à \$1,278,903.13.

Voici l'état pour l'exercice financier:

1879.	
Juillet.....	\$ 760,312.44
Août.....	1,363,681.69
Septembre.....	1,189,021.05
Octobre.....	372,727.46
Novembre.....	1,013,137.96
Décembre.....	761,047.33
1880.	
Janvier.....	953,975.02
Février.....	1,147,504.36
Mars.....	1,423,054.98
Avril.....	1,152,260.26
Mai.....	1,334,247.59
Juin.....	1,278,903.13
	\$12,749,872.97

M. Tilley espérait que les douanes contribueraient pour \$14,000,000 au revenu. On voit que ses espérances sont déçues. Sur ce seul item du revenu on constate une différence de \$1,250,000 entre l'estimation budgétaire et le montant perçu

Sénécal et l'emprunt Prentice.

Sénécal a avoué, devant le comité des comptes publics, que c'est lui qui a fourni les fonds pour payer le surplus d'intérêt de \$1,500 sur l'emprunt de la Banque du peuple.

Nous le demandons à tout électeur impartial, libéral ou conservateur: Sénécal est-il homme à donner \$1,500 pour le gouvernement, sans s'attendre à être repaïé au centuple pour ses avances d'argent?

Le passé de Sénécal est là pour répondre de l'avenir.

C'est le contribuable qui paiera cela, et au jour de la taxe, le conservateur fournira sa part comme le libéral.

Un manufacturier ruiné par la protection.

M. R. Flaherty était manufacturier de coffres-forts à St Jean, Nouveau-Brunswick. Avant que le tarif Tilley fut mis en vigueur il obtenait ses matières premières à des prix raisonnables et pouvait fabriquer des coffres qu'il vendait facilement.

La protection ou le *national policy* devait protéger l'industrie à laquelle s'était livré M. Flaherty ou lui donner une impulsion nouvelle.

Cette supposition est raisonnable. Les candidats conservateurs ne promettaient-ils pas au peuple de rajuster le tarif de façon à faire fleurir l'industrie manufacturière dans toutes ses branches? Mais qu'est-il arrivé?

M. Flaherty nous l'apprend. Le *national policy* a causé une suspension de la fabrication des coffres-forts et a forcé M. Flaherty à s'établir à New-York.

Dernièrement M. Flaherty a adressé aux journaux du Nouveau-Brunswick une lettre dans laquelle il révèle des choses édifiantes. Lisons quelques lignes:

«Le *National policy* devait me favoriser au dire de M. Tilley. Le 14 mars 1879, je construisais pour la Banque du Nouveau-Brunswick un coffre-fort à l'épreuve des voleurs. Je n'avais pas tous les matériaux. L'ancien tarif portait à \$152 les droits sur les matériaux qui servaient à construire ce coffre-fort. Les droits sur ces matériaux importés se seraient élevés à \$350, ce qui me donnait une protection de \$198.

Le 15 mars, les droits sur les

matériaux avaient haussé à \$364 ou une augmentation de \$212 pendant la nuit, tandis que les droits sur le coffre-fort avaient haussé de \$350 à \$400. Ainsi au lieu d'une protection de \$198 je n'avais que \$36.

J'envoyai un télégramme à M. Tilley, et il me répondit que les droits sur les coffres-forts seraient de 25 p. 100. Il les avait d'abord fixés à 20 p. 100. Cela me donnait une protection de \$136 au lieu de \$198 que j'avais auparavant.

«J'allai à Ottawa où je montrai les chiffres à M. Tilley qui me répondit qu'il fallait prélever un revenu quelque part.

«J'objectai à ce que tout ce revenu fut versé par les fabricants d'articles en fer, et alors il mit pour deux ans l'acier sur la liste des matières admises en franchise. Il avait d'abord imposé un droit de 10 p. 100 sur cette matière. Cela diminuait l'impôt sur mes matières à \$304 ou \$60 de moins. Il imposa un droit de 12 1/2 p. 100 sur le fer pour les chaudières à vapeur. Cela faisait \$5 en ma faveur. Sur le fer de cornière il baissa l'impôt de 17 1/2 à 15 p. 100, ce qui faisait encore une différence de \$4 en ma faveur. De sorte que, lorsque je j'assis M. Tilley, les droits sur les matières premières de mon coffre-fort étaient diminués de \$364 à \$285. Mon entrevue avec M. Tilley ma valut un gain de \$79.»

M. Flaherty, après avoir ainsi démontré que le tarif Tilley a ruiné son industrie en haussant le coût des matières premières, accuse M. Tilley d'avoir favorisé illégalement un marchand de St Jean, M. John Boyd, qui avait un intérêt indirect dans un contrat du gouvernement.

Ce M. Boyd est depuis longtemps le protégé de M. Tilley. On se rappelle que dans la campagne électorale de 1878, il se prêta au petit stratagème par lequel Sir John A. Macdonald chercha à convaincre les provinces maritimes que toute sa politique fiscale se bornerait à demander une révision du tarif. Depuis cette époque Sir John a reconnu le zèle de M. Boyd qui, aujourd'hui, foule les tapis moelleux du Sénat.

A la fin de sa lettre M. Flaherty promet à M. Tilley de le rencontrer pour lui faire son procès politique aux prochaines élections générales. Il ajoute que plusieurs des victimes du *National policy* repasseront la frontière pour régler leurs comptes avec le ministre des finances.

Les faillites.

Une circulaire publiée dernièrement par une agence commerciale indique le nombre des faillites dans le premier semestre de 1880. En comparant les chiffres avec ceux des six premiers mois de 1879, on constate une diminution de 418 comme suit:

	Nombre de faillites durant les six mois	Passif.
1879.....	1,067.....	\$17,425,953
1880.....	649.....	5,690,848
Diminution...	418	\$11,705,105

Aux Etats-Unis, on constate aussi une diminution considérable, pendant la même période, ainsi que le démontrent les chiffres ci-dessous:

	Nombre de faillites.	Passif
1879.....	4,058.....	\$65,779,390
1880.....	2,497.....	32,888,763
Diminution.....	1,561	\$32,890,627

Les premiers cris de joie sont poussés par les partisans de la protection. On crie que c'est la fameuse blague électorale sur-nommée la protection qui a fait décroître le nombre des faillites.

Ces cris de paon pourront enchanter les innocents et convaincre les faibles, mais ils n'enthousiasmeront pas les gens sensés.

Pourquoi le nombre des faillites a-t-il diminué?

Parce que depuis trois mois il ne peut plus y avoir de faillites pour la raison bien simple que les lois de faillite ont été abolies.

La circulaire d'où nous tirons nos renseignements démontre que, dans les premiers trois mois de 1880, il y a eu 503 faillites ou une moyenne de 1,006 pour six mois, ce qui fait une très petite différence avec 1879. Mais dans le second trimestre de 1880 et immédiatement après que le sort de la loi de faillite fut scellé, on n'a vu que 146 débiteurs déposer le bilan. Si la mise en vigueur du statut qui abrogeait la loi de faillite eût été fixée à une époque ultérieure à la sanction, le premier semestre de 1880 aurait certainement pu être comparé à celui de 1879 quant au nombre des faillites.

Le "candidat" de Terrebonne.

Nous avons l'aveu que nous voulions provoquer: M. A. Nantel, *l'alter ego* du suave Vanasse, (mon Dieu, que ces gens là doivent être heureux de faire parler d'eux comme ça!) sera le candidat conservateur à la prochaine élection de Terrebonne. Il n'y a pas de si, il n'y a pas de mais; c'est arrêté, c'est certain, M. Chapleau s'en va à Ottawa et M. Nantel brigue les suffrages populaires à Terrebonne. Ce pauvre *Courrier de Montréal* est tombé en aveugle dans le piège; il est venu tout naïvement nous révéler les ambitions de son jeune avocat, ami intime de son rédacteur. Et pourquoi après tout M. Nantel ne serait-il pas candidat? *Houde, Vanasse et Bergeron* (comme dit la chanson) sont bien députés!

Pauvres jeunes gens!

Pauvre pays!

Mais parlons donc de l'article du *Courrier*.

Premièrement, M. Nantel a pris une part active aux luttes politiques depuis 1872.

Deuxièmement, M. Nantel est avantageusement connu dans le comté de Terrebonne.

Troisièmement, il est faux que les amis de M. Nantel cherchent à le faire élire parce qu'il a un frère de prêtre.

Quatrièmement, les libéraux rient de M. Nantel parce qu'il a un frère de prêtre.

Cinquièmement, la candidature de M. Nantel n'est pas ridicule parce qu'il peut être élu.

Répondons aussi brièvement que possible:

1o. Il est faux que M. Nantel ait pris une part active aux élections depuis 1872. M. Nantel est parfaitement inconnu comme joueur politique et il n'a jamais manifesté la moindre aptitude pour la vie publique.

2o. M. Nantel n'est pas connu dans le comté de Terrebonne. A St Jérôme on sait qu'il existe parce qu'on y a lu dans la *Minerve* de 1874 quelques causeries agricoles qu'il réchauffe actuellement dans le *Courrier*.

3o. Les amis de M. Nantel invoquent les vertus, la réputation, les connaissances littéraires du vénérable supérieur du séminaire

de Ste Thérèse pour donner au bras droit de M. Vanasse un semblant de titre à la représentation du comté de Terrebonne. Ciel! quelle pitoyable logique!

4o. Le fait précédent est public dans le comté de Terrebonne. On y comprend également que malgré tout le respect dû à M. l'abbé Nantel, prêtre, il est impossible de soutenir la candidature politique de M. A. Nantel, avocat. C'est tout. Rien de plus, rien de moins à propos du clergé. Il n'y a que les conservateurs hypocrites qui en savent plus long.

5o. Oui, la candidature de M. Nantel est ridicule, absolument, essentiellement, indéniablement ridicule. Ce jeune homme n'a rien comme avocat, comme écrivain ou comme orateur qui le rende digne de prendre la place de l'un ou de l'autre des hommes de talent qui remplissent présentement les mandats de la circonscription électorale de Terrebonne.

Le *Courrier* dit que M. Nantel est président du "Club Cartier" mais c'est au désagrément du plus grand nombre qui n'ont pas usé de leur droit de vote, lorsque M. Nantel a été élevé à cette position, — honorable position que tout le monde regrettait de lui voir remplir lors du concert en l'honneur de l'honorable M. Chapleau en décembre dernier.

Assez. Attendons les événements. M. Nantel, nous le savons, persistera à imposer sa candidature. Il foulera aux pieds les droits de plusieurs conservateurs éminents de son parti, entre autres ceux de M. Paiement, de Ste Thérèse; mais quand la campagne électorale sera commencée, les électeurs auront l'occasion de voir si M. Nantel est bien l'homme capable, actif et éloquent du *Courrier de Montréal*.

Sans doute, il pourrait (rien n'est impossible) être élu comme ce Vanasse hypocrite ou ce lourd Bergeron; mais nous persistons à dire que sa candidature est ridicule.

Le prix du charbon.

Le *Courrier de St Hyacinthe* croit évidemment que le Canada est encore à l'époque où les conservateurs offraient au peuple des vessies en guise de lanternes. L'expérience de dix-huit mois de politique de protection ne l'a pas éclairé. Aujourd'hui, le *Courrier* nous crie comme en 1878 que la concurrence entre manufacturiers ou industriels prévient la hausse des prix.

En 1878, on faisait un raisonnement hypothétique. Aujourd'hui, ce raisonnement est hors de mode. Il faut s'en tenir à l'expérience et par l'analyse et les déductions logiques des faits arriver à une solution mathématique.

Ce n'est pas ce que fait notre confrère lorsqu'il dit:

«Le prix du charbon est augmenté!»

«Mais alors les propriétaires qui exploitent ce produit, qu'ils soient dans les provinces maritimes ou dans la Colombie britannique doivent s'en trouver mieux?»

«Ils sont tous ruinés?»

«Mais ils seraient encore bien plus à plaindre s'ils étaient obligés de vendre leur charbon cinquante ou soixante cents par tonne moins cher?»

«Le fait est que le prix actuel

du charbon n'est guère dû au tarif protecteur qui a plutôt pour effet d'empêcher les manufacturiers américains d'inonder nos marchés avec les produits de leurs mines de charbon, que de faire hausser le prix de cet article. La concurrence est à peu près la même; elle se produit entre les manufacturiers canadiens et à leur profit au lieu de venir des américains. C'est là toute la différence.

Parfait, confrère, si les mineurs de la Nouvelle-Ecosse et de la Colombie n'avaient pas à subir la concurrence des mineurs américains. Mais l'impôt de 50 cents n'a pas mis un terme à la concurrence. Dans Ontario, on ne consomme pas une seule tonne de charbon de la Nouvelle-Ecosse. Un marchand de Hamilton a constaté que le seul charbon vendu dans sa localité venait des Etats-Unis. Dans le comité spécial de la Chambre des communes au sujet du commerce de la houille, en 1876, on a constaté qu'il faudrait prélever un droit de \$1.50 à \$2.00 par tonne pour permettre au charbon de la Nouvelle-Ecosse de faire concurrence au charbon des Etats-Unis jusqu'à Guelph.

Le *Courrier* se trompe du tout au tout lorsqu'il affirme que le tarif protecteur "a pour effet d'empêcher les manufacturiers américains d'inonder nos marchés avec le produit de leurs mines de charbon." Son raisonnement pêche par la base, car les mineurs américains paient l'impôt et arrivent sur nos marchés sans redouter la concurrence de la Nouvelle-Ecosse.

Entre mineurs canadiens, il n'y a pas de concurrence parce qu'ils ne sont nullement protégés par l'impôt de 50 cents.

En définitive ce sont les manufacturiers et les consommateurs du Canada qui paient l'impôt. Les fabricants de Toronto, Hamilton, Galt, Guelph, ayant à payer plus cher qu'autrefois le charbon des Etats-Unis, haussent le prix de leurs articles, et le consommateur paie la différence. Quant au mineur de la Nouvelle-Ecosse il ne retire aucun bénéfice de cet impôt.

Un requin.

La population blanche de la Colombie anglaise s'élève à 11,000 âmes.

Cette petite province moins peuplée qu'un comté de la province de Québec, a six représentants dans la Chambre des communes et trois dans le sénat.

Chaque année, le gouvernement fédéral paie à la Colombie les sommes suivantes:

Intérêts annuels.....	\$25,078
Subside annuel au gouvernement	35,000
Subside per capita.....	48,000
Paiements pour les terres	100,300

Total\$208,078

Le gouvernement fournit à la Colombie beaucoup plus que la moitié de son revenu annuel qui s'élève à \$392,728.

Si à cette somme de \$208,078 on ajoute \$250,000 pour le bassin de radoub d'Esquimault et environ \$100,000 pour le chemin de fer du Pacifique, on constate que le gouvernement fédéral paiera, dans une seule année, à la Colombie \$558,078 ou au-delà de \$55 par tête de la population blanche.

Si les autres provinces du Ca-

nada se montraient aussi exigeantes, les dépenses du gouvernement fédéral s'élèveraient à l'énorme somme de \$220,000,000.

Et c'est le parti conservateur qui a annexé la Colombie. Ce sont les chefs politiques de MM. Coursol, Ryan et Gault qui ont imposé au Canada cette province qui a la voracité d'un requin.

Pour satisfaire la Colombie il faudra dépenser au-delà d'un demi million pendant nombre d'années et parachever une immense voie ferrée dont le coût s'élèvera à \$70,000,000 d'après l'avis du Dr Tupper et à \$100,000 d'après l'opinion d'ingénieurs désintéressés.

Un embarras attendrissant pour les électeurs de Terrebonne.

Le *Courrier de Montréal* est tout honteux de la gaucherie qu'il vient de commettre. Il avoue maintenant qu'il serait ridicule de faire mousser la candidature de M. Nantel, sans avoir consulté les chefs du parti conservateur auxquels l'ambition et l'éloquence du jeune avocat n'ont inspiré jusqu'ici qu'un médiocre sentiment d'admiration.

C'est le second aveu que nous sommes parvenu à arracher à notre confrère en huit jours de temps. Nous n'en demandons pas davantage. Quant à M. Nantel, qu'il ne nous en veuille pas; quand il aura vieilli un peu, nous serons peut-être moins sévère à son égard.

Disons aussi que le résultat de nos observations nous rejouirait beaucoup si nous parvenions à provoquer partout le changement de front que vient d'opérer le *Courrier*. Nous en désespérons quelque peu; mais nous voulons croire que les rares partisans de M. Nantel finiront par comprendre qu'il serait de la plus haute injustice d'imposer aux conservateurs intelligents du comté de Terrebonne la candidature de M. Nantel, quand des hommes remarquables, — qui ne sont pas nos candidats, — comme dit le *Courrier*, mais qui sont ceux parmi lesquels le parti conservateur devrait fixer son choix, — seraient méconnus et méprisés pour l'illégitime satisfaction des aspirations d'un jeune ambitieux.

Quand même tous les Vanasse du monde devraient se liguier contre nous, nous persisterons à dire que M. Paiement, riche, intègre et laborieux cultivateur de Ste Thérèse, devrait être choisi pour candidat par son parti de préférence au jeune M. Nantel dont le *Courrier* fait tant d'éloges.

M. Paiement est un agronome qui, comme membre de la société d'agriculture de Terrebonne, a rendu à son comté, des services à côté desquels tous les travaux de M. Nantel ne sont que fumée et néant.

Sans doute c'est aux conservateurs qu'il appartient de régler ensemble leurs affaires de famille; mais nous croyons de notre devoir de protester contre l'ambition effrénée du président du Club Cartier.

Ontario vs Québec.

Pourquoi la province d'Ontario a-t-elle amassé des millions tandis que la province de Québec

a contracté une dette de quinze millions?

Parce que la province d'Ontario, suivant l'avis des pères de la confédération, a appliqué dès 1867 une politique d'économie. Depuis treize ans la province s'en est sagement écartée de cette sage politique. Aujourd'hui elle recueille ce qu'elle a semé: les millions qu'elle a placés dans les banques lui ouvrent une source de revenu.

Quelques faits démontrent la sagesse des gouvernants d'Ontario.

Comparons le personnel et les appointements de l'Assemblée législative d'Ontario au personnel et aux appointements de l'Assemblée législative de Québec. Nous puissions nos renseignements dans les comptes publics de l'une et de l'autre province pour 1877.

Voici le nombre des employés permanents et leurs appointements ainsi que les sommes payées aux clercs et autres employés de la session dans la province d'Ontario:

Greffier de la chambre.....	\$1800.00
" assistant.....	1000.00
Clerc.....	600.00
Bibliothécaire.....	1200.00
Comptable.....	600.00
Greffier de la Couronne en chancellerie.....	600.00
" en loi.....	1070.00
Sergent d'armes.....	600.00
Gardiens des édifices.....	600.00
Trois messagers à \$4.50 chacun	1350.00
Un chauffeur.....	400.00
Un gardien de nuit.....	450.00
	\$10,200.00

Quatorze employés permanents et dix mille deux cents piastres d'appointements!

Dans l'Assemblée législative de Québec, on compte trente-huit employés permanents et trente-neuf mille deux cents quarante-sept piastres d'appointements.

Ainsi les fonctionnaires de l'Assemblée législative de Québec, qui ne compte que soixante-cinq députés, absorbent une somme de \$29,047 de plus que les fonctionnaires de l'Assemblée législative d'Ontario qui compte quatre vingt-deux députés.

En comparant les appointements dans les deux provinces on comprend l'étendue de l'extravagance à laquelle a été entraînée la province de Québec. Voyons:

Fonctions.	Appointements à Québec.	Appointements à Toronto.
Greffier de la chambre.....	\$2000.00	\$1800.00
Greffier assistant.....	1600.00	1000.00
Bibliothécaire.....	1400.00	1200.00
Comptable.....	1450.00	600.00
Greffier en chancellerie.....	800.00	600.00
Greffier en loi.....	2000.00	1000.00
Sergent d'armes.....	1600.00	600.00
	\$10,850.00	\$6,600.00

Voilà une différence de \$4,250 sur les appointements de sept employés seulement!

On dira peut-être que l'usage des deux langues à Québec entraîne des frais de traduction. Nous admettons cette prétention, mais quel nombre de fonctionnaires additionnels exige l'usage des deux langues? Deux et pas davantage. Les deux traducteurs anglais recevaient, en 1877, un salaire collectif de 2,600. Ce chiffre est insignifiant lorsque le rapproche des \$29,047 que les fonctionnaires d'Ontario coûtent en moins que ceux de Québec.

L'exposition de Montréal.

L'assemblée convoquée par M. le maire Rivard pour organiser des comités dans le but d'aider au succès de l'exposition, a eu lieu hier à quatre heures dans la salle des séances du conseil de ville. A peu près cent des citoyens les mieux connus et les plus influents de Montréal s'étaient rendus à l'appel du maire et des discours chaleureux furent prononcés en faveur du projet par MM. Gault, M. P., M. P. Ryan, M. P., H. Lyman, T. White, M. P. A. McGibbon, J. O. Turgeon, J. J. Arnton, etc, etc.

Son Honneur le maire Rivard fut appelé au fauteuil, et M. Glackmeyer, greffier de la corporation, pria d'agir comme secrétaire.

Le président ayant expliqué le but de l'assemblée, la proposition suivante est soumise par M. Gault M. P.:

"Que cette assemblée est d'avis qu'il est du devoir des citoyens de Montréal de faire tout en leur pouvoir pour assurer le succès de la prochaine exposition, en contribuant eux-mêmes à la dite exposition et en organisant divers genres d'amusements afin d'attirer autant d'étrangers que possible à Montréal en cette occasion."

M. Gault dit qu'il ne considère pas qu'il soit nécessaire de faire de longues observations à l'appui de la proposition qu'il vient de soumettre à l'assemblée. Tout le monde sait que Montréal possède de grands avantages et il est à espérer que les citoyens sauront déployer le zèle nécessaire pour assurer le succès de la prochaine exposition.

M. M. P. Ryan, M. P., prend ensuite la parole et énumère en quelques mots les avantages que cette exposition procurera à Montréal et dit qu'il est convaincu que les citoyens feront tout en leur pouvoir pour contribuer au succès de cette entreprise.

M. H. Lyman parle dans le même sens. M. Thomas White M. P., donne des explications au sujet de l'exposition, qui aura lieu à Montréal dans le mois de septembre.

L'année dernière dit-il, le gouvernement a accordé une certaine somme à la province d'Ontario pour organiser une exposition de tout le Dominion, et voyant cela, nous avons demandé si nous ne pourrions pas obtenir une somme semblable pour faire de notre exposition provinciale une exposition générale pour tout le pays. On nous a accordé \$5,000; la corporation a voté \$12,000 et le gouvernement a voté un semblable montant, et le conseil a chargé un comité de voir à la construction des bâtiments qui sont aujourd'hui à peu près terminés.

Jusqu'à présent, en dehors de ce comité, on ne s'est guère occupé de cette entreprise et il faut nécessairement secouer cette apathie et travailler de toutes nos forces au succès de l'exposition. La proposition de M. Gault est adoptée.

M. A. McGibbon, soumet ensuite la proposition suivante:

"Qu'un comité soit nommé afin d'organiser divers genres d'amusements pendant l'exposition afin d'y attirer autant d'étrangers que possible, cette assemblée s'engageant à ratifier les mesures qui seront adoptées à cette fin par le comité. Le comité se composera de MM.

- Abbott, Hon J C C
- Arnton, John J
- Allan, Sir Hugh
- Allan, Andrew
- Angus, William
- Benny, Robert
- Burland, Geo B
- Bulmer, H
- Beaugrand, H
- Brown, David
- Baird, Chas J
- Brush, George S
- Burland, W B, MD
- Beaudry, Hon J L
- Beaubien, L, M P P
- Beers, Geo W
- Buntin, Alex
- Bond, Col
- Carter, Edw. G R
- Cleghorn, J P
- Cristine, Jas
- Crathern, Jas
- Clendinning, Wm
- Carsley, S
- Coursol, C J, M P
- Cramp, Thos
- Cassidy, J L
- Crawford, John

- Dougall, James D
- Dawos, Thos
- Desjardins, A, M P
- David, L O
- Davidson, C P, C R
- Durocher, I B
- Dansereau, A
- Donahue, W
- Doutre, Jos, C R
- Darling, Adam
- Desmaréau, W B
- Ewing, S H
- Fabre, G R
- Grenier, J
- Graham, Hugh
- Greene, E K
- Garth, Chas
- Gould, Jos
- Gault, A F
- Gault, M H, M P
- Hodgson, Jonathan
- Hodgson, Thos H
- Hingston, W H, M D
- Hogan, Henry
- Hamilton, Hon John
- Houde, F, M P
- Henshaw, F W
- Hague, Geo
- Holland, Richard
- Ives, H R
- Irish, D T
- Hood, T D
- King, Warden
- Lanther, F X L
- Lyman, Henry
- Laberge, Auguste
- Lawrence, J V
- Loranger, Hon L O
- Martin, P P
- McArthur, John
- McGibbon, Alex.
- McLachlan, J S
- McDougall, John
- Mackay, Hugh
- McDonald, Hon D A
- McIntyre, R
- McShane, Jas, M P P
- McNamee, F B
- McCormack, D
- MacMaster, D, M P P
- Molson, J H R
- Mooney, J H
- Merrill, H
- Murray, Alex
- Nelson, H A, M P P
- Ogilvie, A W
- Ogilvie, W W
- Quimet, Col
- Osborn, Chas
- Préfontaine, R, M P P
- Robertson, W W, C R
- Rolland, J B
- Roy, Adolphe
- Robertson, A
- Ross, Geo, M D
- Redpath, Peter
- Ryan, M P, M P P
- Scott, Gilbert
- Shanly, Walter
- St Charles, M
- Stephens, Romeo
- Stephens, Geo W
- Shearer, Jas
- Smith, John
- Southgate, R M
- Stearns, C H
- Salter, W
- Scullion, J
- Stewart, Jas
- Smithers, C F
- Sorley, C H
- Stevenson, Col
- Thibaudeau, Hon J R
- Taillon, L O, M P P
- Taylor, Robt
- Trottier, A A
- Tansey, B
- Whitehead, Col
- Wilson, D
- Wilson, J C
- White, R

M. Turgeon parle à l'appui de cette proposition qui est adoptée.

M. J. J. Arnton propose: "Que les membres du comité qui vient d'être nommé soient priés de s'adresser aux gérants des différentes compagnies de chemins de fer afin d'obtenir que le prix pour le transport des voyageurs soient réduits pendant la période de l'exposition." — Adopté.

Sur motion de M. Lyman, M. Gault prend le fauteuil et des remerciements sont votés à Son Honneur le maire Rivard, qui a présidé l'assemblée.

Et l'assemblée est ajournée.

A une réunion des membres du comité des citoyens, M. Gault fut élu président du dit comité, M. A. Desjardins vice-président; M. H. Lyman, trésorier, et M. J. Salter et H. Beaugrand, secrétaires.

Au Manitoba.

Le Canada doit adopter une politique nationale dans le véritable sens du mot. Au lieu d'attirer au Canada une émigration étrangère qui ne fait que saluer nos rivages nos hommes publics devraient songer à coloniser notre grand territoire du Nord-Ouest et à exploiter les richesses qu'il recèle dans son sein.

Nous poussons vigoureusement nos grands travaux publics. Manitoba est relié au grandes provinces par une voie ferrée. Nous avons construit l'embranchement de Pembina pour faciliter les relations de commerce entre la province des prairies et les grands territoires des Etats-Unis. Bientôt la région des montagnes rocheuses sera sillonnée par le chemin de fer du Pacifique.

Sans discuter la sagesse de cette politique, il est permis d'en tirer le meilleur parti et de la rendre aussi praticable que possible dans son application.

Comment démontrera-t-on l'utilité d'une immense voie transcontinentale ?

C'est en disséminant dans le Nord-Ouest une population laborieuse, courageuse et intelligente qui saura cultiver le sol et lui faire produire des richesses naturelles. L'avenir du pays repose sur le développement des ressources de notre grand territoire. Nos forces productrices sont loin d'être épuisées. Le Nord-Ouest sera pour une période indéfinie le grenier du Canada de même que l'ouest des Etats Unis est le grenier du monde. Avec les provinces du Danube et de la mer noire l'Ouest nourrira, pendant des siècles, la population du globe. Il faut, au Canada, suivre l'exemple de nos voisins qui ont ouvert leurs terres à blé en dirigeant vers l'Ouest le courant de l'émigration. Quand même on élèverait une muraille de la Chine autour du Canada on ne ferait pas fleurir l'industrie manufacturière. Il faudrait à nos marchandises des débouchés, et nous n'avons à leur offrir qu'un marché de quatre millions d'habitants. Il n'en est pas de même de l'agriculture : le marché aux céréales c'est le monde entier. Produisons le blé en abondance, et l'Europe achètera.

Dirigeons vers le Nord-Ouest le flot de l'émigration canadienne. Assurons aux générations futures la prospérité et l'aisance en déversant dans les fertiles vallées de la Rivière Rouge et de la Saskatchewan le trop plein de cette population des villes et des campagnes qui s'étiole dans une inactivité contemplative. Le sol de la province de Québec est ingrat en plusieurs endroits. Le rendement du blé est insignifiant parce que, faute de soins ou de culture raisonnée, nous avons laissé les terres s'épuiser. Au Nord-Ouest, c'est tout autre chose : le sol n'attend que le premier coup de pioche pour produire l'abondance et la richesse.

La politique d'émigration la plus en harmonie avec les intérêts du pays ce serait d'aider nos compatriotes à s'établir au Manitoba. Laissons sur les rivages de l'Europe les prolétaires qui préfèrent les Etats-Unis au Canada. Conservons nos deniers

pour nos compatriotes et préparons un avenir de bonheur à ceux qui viendront après nous. Avant les déshérités de l'Europe les enfants du sol. *Canada first!*

Il ne faut pas croire que tout soit rose au Manitoba : les terres nouvelles ne sont jamais des jardins des Hespérides. Les commencements sont difficiles, mais avec le courage et la bonne volonté on domine les premières difficultés, et on arrive à des résultats durables. C'est l'avenir de sa famille et de sa patrie que prépare le colon qui s'établit dans les fertiles prairies de l'Ouest.

Un ancien journaliste, M. T. A. Bernier, avocat, de St Jean, qui a visité Manitoba dans le but d'aller y résider, publie dans *L'Echo d'Iberville* une lettre très intéressante dont nous citerons quelques extraits. Cette lettre mérite l'attention de tous ceux qui s'intéressent au bonheur du pays ; elle contient des renseignements très précieux.

Voici :
 " Il est aisé de s'établir au Manitoba. L'espace est immense ; le prix du terrain est encore à la portée de tout le monde ; la culture y est extrêmement facile et rémunératrice ; il n'y a pas de roches, ni de défrichements à faire. Le rendement du blé est en moyenne de 25 à 30 minots de l'acre. Le Rév. P. Lacombe disait l'hiver dernier dans une adresse aux habitants de la Province de Québec : " Il est reconnu et prouvé par tous ceux qui se sont établis à Manitoba, et par ceux qui l'ont visité, que le sol est d'une qualité supérieure, propre à produire le blé, l'avoine, l'orge, etc., et tous les légumes, comme dans la province de Québec."
 " Ce témoignage pourrait être appuyé d'un grand nombre d'autres, mais il est inutile de les multiplier.

" Maintenant, quels sont ceux qui devraient aller à Manitoba ?
 " Ce sont d'abord les personnes qui veulent aller aux Etats-Unis. Le fait qu'un grand nombre de nos compatriotes quittent aujourd'hui les manufactures américaines pour se rendre au Manitoba, démontre amplement que leur position au sein de la grande république est loin d'être enviable, et qu'ils n'en sont point satisfaits. Après avoir goûté de cette vie d'au jour le jour des *factories*, ils retournent à la vie agricole qui fut leur première occupation.

" Une autre classe de personnes pourrait aussi nous fournir de bons colons. Le système du crédit si généralement établi dans cette province, a contribué pour beaucoup à mettre dans la gêne un grand nombre de familles. Il y a des paroisses où la moitié au moins des habitants sont endettés et paient des intérêts qui les amènent infailliblement à la ruine complète. S'ils réalisaient aujourd'hui leur avoir par la vente de leurs biens, ils pourraient payer leur créanciers, et il leur resterait encore, les uns mille piastres, les autres un peu plus ou un peu moins ; or, avec cette somme, ils peuvent s'établir au Manitoba mieux qu'ils ne sont ici, même en supposant qu'ils ne devraient rien. Le sacrifice est quelquefois coûteux à faire ; il est pénible de laisser une propriété qu'on avait calculé garder toute sa vie ; mais vaudrait mieux faire le sacrifice de bonne volonté que d'y être forcé par les huissiers.

" Quant aux gens de métiers et aux journaliers, je citerai encore ce qu'en dit le Rév. P. Lacombe : " Sans les encourager à s'y rendre, je leur dirai qu'il y en a plusieurs qui sont allés à Manitoba dans ces conditions, et qui sont venus à bout de s'établir sur un *homestead*, après avoir travaillé quelque temps sur le chemin de fer, ou de leur métier, dans les villes."

" Je crois devoir placer ici un renseignement dont la connaissance peut prévenir des déceptions.

" On sait déjà que le gouvernement concède des terres pour \$10 par 160 acres ; ce sont ce qu'on appelle des *homesteads*. Cependant, il ne faudrait pas s'imaginer que l'on peut avoir partout des terrains à cette condition. Ainsi sur les bords de la Rivière Rouge, il n'y en a plus à prendre. Et cela, se conçoit : depuis 10 ans l'émigration se dirige de ce côté ; les premiers arrivés se sont naturellement emparés de toutes les terres bordant la rivière. Néanmoins quiconque voudrait s'établir dans cette vallée, peut encore le faire en achetant des premiers colons, lesquels revendent à bon marché une partie des terres qu'ils avaient d'abord prises, ou des métiers, dont quelques-uns s'éloignent, préférant la vie nomade à la vie sédentaire.

Il y a beaucoup de ces terres à revendre. Leur prix varie. Dans certains

endroits on demandera \$1000 pour 300 arpents ; s'il y a un peu de culture on demandera plus. Un individu offrait récemment pour \$1500 une propriété de 240 arpents environ, bâtie, et sur laquelle il y a 20 arpents de terre en culture. Il y en a quelques-uns qui vendraient pour \$2 l'acre. Donc, sur la Rivière Rouge, il faut s'attendre à acheter les propriétés. Mais en s'éloignant dans la prairie, on peut encore obtenir du gouvernement des commissions de terres aux prix fixés par les règlements : soit 160 acres pour \$10 avec le droit de préemption, lequel consiste en ce que l'acquéreur d'un quart de section a le privilège d'acheter le quart de section voisin pour un prix variant de \$1 à \$5 l'acre, suivant la zone où ces terrains se trouvent situés.

.
 Je termine cette communication en en répétant ici ce que d'autres ont dit avant moi : un cultivateur laborieux, persévérant, sobre, et ayant quelques centaines de piastres (environ \$800) est sûr de s'établir avantageusement au Manitoba, et d'y préparer à ses enfants un avenir qu'il ne saurait leur procurer ici avec le même capital, ou aux Etats-Unis par le travail dans les manufactures.

" P. S.—Je me permettrais d'ajouter qu'un forgeron et médecin pourraient se faire en peu d'années une jolie position dans la paroisse de Ste Agathe, sur la Rivière Rouge. Il leur faudrait pour le moment quelques avances afin d'acheter un terrain d'où ils pourraient tirer une partie de leur subsistance. Actuellement la population n'est peut-être pas assez nombreuse pour donner la vie entière. Mais le chiffre de cette population augmente tous les jours, et avant longtemps, cette condition sera complètement changée. Le médecin comme le forgeron gagneront alors leur vie dans l'exercice de leur carrière respective. En attendant ils auront fait une belle spéculation par l'achat de leurs terrains.

" Il est aussi un bon endroit pour la construction d'un moulin à farine. Les autres moulins sont à une distance considérable. Dès cet automne, il sortira de cette paroisse plusieurs milliers de minots de blé. Les localités environnantes fourniront aussi un bon revenu. La mouture est du double de celle qu'on prend dans la Province de Québec.

" Un départ aura lieu vers le fer août. Toute personne qui voudrait faire le voyage avec nous, serait la bienvenue.
 T. A. B."

Influence indue.

CONTESTATION DE BERTHIER.

CATHERINE HERVIEUX, épouse de Louis Boucher, de la paroisse de Lanoraie âgée de 50 ans, laquelle etc., etc., dépose et dit :
 Je ne suis point intéressée dans l'événement de ce procès.

Q.—Pendant l'élection dont il est question en cette cause, tenue en avril et mai 1878, avez-vous eu occasion, avant la votation d'avoir une conversation avec le Rév. M. Loranger, curé de votre paroisse, après avoir été à confesse à lui ; et que vous a-t-il dit alors, après votre confession terminée, au sujet du parti libéral et de quelques membres de votre famille ?
 R.—Oui, monsieur.

Q.—Qu'est-ce qu'il vous a dit alors ?
 R.—Il m'a dit : êtes-vous du parti de M. Robillard ? J'ai dit : oui. Il a dit : pensez-vous que votre famille est de ce parti là ? J'ai dit : je n'en sais rien, j'ai deux garçons. Il a dit : "s'ils sont du parti libéral, comme femme chrétienne, vous êtes obligée de les élever sur la loi de l'Eglise, la loi vous oblige."
 Q.—Et puis, qu'est-ce qu'il vous a dit que la loi de l'Eglise vous obligeait de dire ou de conseiller à vos enfants au sujet de ce parti libéral ?
 R.—Parce qu'il pensait que mes enfants deviendraient du parti libéral, et que moi je n'étais pas de ce parti il a dit : "tâchez de faire votre possible pour qu'ils soient des conservateurs ; le parti libéral est un méchant parti ; ils sont au milieu de quatre voisins, qui travaillent à les virer du parti rouge, du parti libéral."

Q.—A-t-il dit, ou avez-vous compris alors, par qui et pourquoi le parti rouge était détesté ou condamné ?
 R.—Dans son intention, monsieur le curé n'aimait pas le parti rouge. J'ai compris qu'il aimait mieux le parti bleu, le parti conservateur, qu'il m'encourageait à

les faire virer de ce parti là vu qu'ils n'avaient pas de père, et que j'étais leur mère.

Q.—Par ces paroles là, avez-vous compris par qui le parti libéral était condamné ?
 R.—J'ai compris que le parti rouge qu'il l'aimait pas, et j'ai dit à mes enfants : vous êtes du parti libéral, et monsieur Loranger m'a dit de vous instruire du parti conservateur, que le parti rouge était un méchant parti, qu'en suivant ce parti-là vous feriez des mauvais enfants ; que le parti rouge conduisait au chemin de l'enfer.

Q.—Vous avait-il dit ces mêmes paroles là : " que ça conduisait au chemin de l'enfer " ?
 R.—Oui, et de prendre garde à mes enfants que c'était un méchant parti.
 Q.—Vous avez répété à vos enfants ce qu'il vous avait dit ?
 R.—Oui, monsieur ; et je leur ai dit qu'il m'avait dit qu'ils étaient au milieu de quatre voisins rouges, Charles Boucher, Louis Boucher, Joseph Hervieux et Edouard Champagne, qui les perdaient.

Q.—Vous a-t-il dit comment ils les perdaient ?
 R.—J'ai compris que c'était parce qu'ils étaient du parti rouge.

Q.—Avez-vous compris que parce que ces personnes là étaient rouges, elles entraîneraient vos enfants dans ce parti-là ?
 R.—Ils étaient rouges tous les quatre aussi.
 Q.—Vous a-t-il dit, ou avez-vous compris ce qu'était le parti rouge, par rapport à la religion, et comment il était considéré par l'Eglise ?
 R.—Il m'a fait voir, et lui-même m'a dit, que le parti rouge était un mauvais parti.

Q.—Vous en parlait-il au point de vue de la politique, ou de la religion ?
 R.—Il parlait au point de vue de la religion, et de l'autre aussi. Il me faisait voir que c'était un méchant parti.

Q.—Qu'est-ce que vous avez compris qu'il vous disait de votre devoir de mère de famille ?
 R.—J'ai compris que le parti rouge, qu'il le dédaignait, comme je ne l'aime pas moi non plus.

Q.—Vous avez compris qu'il lui répugnait au point de vue de la religion ?
 R.—Comme à moi-même, parce que moi je ne l'aime pas.
 Q.—Cette conversation-là a-t-elle eu lieu dans la sacristie, immédiatement après votre confession à lui ?
 R.—Je me levais du confessionnal, et il m'a dit : écoutez que je vous parle ; je me suis remise à genoux, et M. le curé m'a donné les instructions que j'ai dit.

Q.—Il était encore dans le confessionnal ?
 R.—Oui, monsieur.
 Louis Roy, cultivateur de Berthier, âgé de 56 ans, dit :

Q.—Vous êtes-vous, pendant cette élection, mais avant la votation, présenté pour vous confesser au Rév. M. Champeau, curé de la paroisse de Berthier, dans le but de faire vos Pâques, cette année-là ?
 R.—Oui, monsieur.

Q.—Après votre entrée au confessionnal, où confessait le Rév. M. Champeau, qu'est-ce que ce dernier a fait avec le guichet, du confessionnal, dans le but de vous empêcher de vous confesser et de ne pas recevoir votre confession ?
 R.—Il l'a fermé.

Q.—Devant vous, à votre nez, comme l'on dit ?
 R.—Oui, monsieur.
 Q.—Pour quelle raison ? vous a-t-il dit pourquoi ?
 R.—C'est venu sur un à-propos de politique, c'est à cause que j'étais rouge, d'après ce qu'il m'a dit.

Q.—Après cela, avez-vous essayé de retourner à confesse dans le but de faire vos Pâques, et dites ce qui a eu lieu alors ?
 R.—J'ai retourné quatre jours plus tard à M. le vicaire ; je ne me rappelle pas directement de son nom aujourd'hui, mais c'est

le vicaire d'ici, toujours ; je me suis présenté à lui, et il m'a dit : " que quand même je mériterais l'absolution, il ne pourrait pas me la donner."

Q.—C'est avant de commencer les prières, qu'il a dit cela ?
 R.—Oui, monsieur ; il m'a dit cela de suite, rapport que j'étais un pénitent de M. le curé, il ne pouvait pas me donner la permission, et qu'il fallait qu'il vint écrire à l'Evêque.

Q.—Avez-vous raison de croire que M. le vicaire connaissait alors de quel parti vous étiez ?
 R.—Il me l'avait demandé.

Q.—Avant de vous dire cela ?
 R.—Oui, monsieur.
 Q.—Et vous le lui aviez dit ?
 H.—Oui, je lui avais dit.

Louis MARION, de Lanoraie, âgé de 47 ans, dépose et dit :

Q.—Avez-vous eu occasion, pendant cette élection, mais avant la votation, en assistant à la grande messe des dimanches ou fêtes, d'entendre quelques sermons de M. le curé Loranger au sujet de la politique et de cette élection, et qu'est-ce qu'il a dit, surtout le premier dimanche, avant que la candidature du Défenseur fut annoncée ?
 R.—J'allais à la messe, j'en manquais très-peu dans ce temps-là, chaque fois j'allais à la messe. Le dimanche après la dissolution des chambres, M. le curé a monté en chaire, puis a fait allusion au Lieutenant-Gouverneur qui avait dissous les chambres, et en même temps il a dit ceci : " que le Lieutenant-Gouverneur Letellier avait commis un acte de canaillerie ; " j'ai remarqué cela.

Q.—Vous jurez qu'il a employé cette expression-là ?
 R.—Oui ; il a dit aussi de ne pas se prononcer si vite, d'attendre ; qu'il reviendrait sur le sujet.

Q.—Après que la candidature du Défenseur eut été annoncée ou connue, est-il revenu sur le sujet, et qu'est-ce que vous rappelez de ses paroles ?
 R.—Il est revenu sur le sujet souvent, tous les dimanches comme d'habitude par le passé, il a dit : " que malgré qu'il avait été défendu au prêtre de se mêler d'élection il s'en mêlerait comme par le passé, qu'il savait ce qu'il avait à faire. " Il a parlé souvent du parti libéral, il a dit : " que le parti libéral ici, était le parti libéral en France ; que c'était la même chose ; et que la révolution en France avait commencé par le parti libéral, " il a dit : " c'est comme cela qu'il a commencé. "

Q.—Vous rappelez vous en quels termes, M. le curé de Lanoraie a annoncé le succès du Défenseur, à son prône, le dimanche qui a suivi la votation ?
 R.—Le dimanche d'ensuite, après l'élection, M. le curé Loranger monta en chaire et il a dit : " qu'on devrait être heureux de voir M. Robillard élu, " à peu près dans ces termes là ; " que c'était heureux pour le comté, " et il a dit : " malgré que la paroisse avait marqué sa sympathie avant, ils l'avaient élu comme Moïse, " il a dit : il y en a qui m'attribuent que c'est moi, par mon influence, qui ai fait élire M. Robillard, mais qu'importe, ce que j'ai fait je n'en ai pas regret ; ou quelque chose dans ce sens-là.

Q.—Vous rappelez-vous s'il a dit qu'il était fier de ce qu'on lui attribuait cela ?
 R.—Je ne m'en rappelle pas.

FRANÇOIS COMERTIS, cultivateur de St Barthelemy, âgé de 58 ans. Lequel etc., etc., dépose et dit :
 Je ne suis point intéressé dans l'événement de ce procès.

Q.—Pendant l'élection dont il est question en cette cause, tenue en avril et mai 1878, étiez-vous un électeur qualifié à voter à cette élection ?
 R.—Oui, monsieur.

Q.—Dans quelle paroisse résidiez vous ?
 R.—A St Barthelemy.

Q.—De quelle religion étiez-vous et êtes vous encore ?

R.—J'étais catholique, comme je le suis encore.
 Q.—Qui était le curé de cette paroisse-là ?
 R.—M. Archambault.
 Q.—Avez-vous eu occasion, en assistant à la grande messe les dimanches ou fêtes, pendant cette élection, mais avant la votation, d'entendre prêcher M. le curé Archambault, concernant la politique et cette élection ?
 R.—Oui, monsieur.
 Q.—Plusieurs fois ?
 R.—Presque tous les dimanches pendant un an.
 Q.—Dans le moment, je vous demande seulement ce qu'il a dit pendant le temps de l'élection de M. Robillard avec M. Sylvestre ?
 R.—Chaque sermon qu'il faisait, il commençait son sermon et le rachevait par la politique, sur le libéralisme ; les libéraux, vous savez, il les mettait au dernier point.
 Q.—Comment étaient considérés les libéraux au point de vue de la religion, d'après ce qu'il disait ?
 R.—Pour des déchainés, des diables !
 Q.—Lui avez-vous entendu dire de qui les libéraux étaient les enfants ?
 R.—Les enfants du diable.
 Q.—Lui avez-vous entendu dire cela en chaire, et pendant la dernière élection ?
 R.—Oui ; en chaire, dans ses sermons, dans les explications qu'il faisait.
 Q.—Pendant l'élection dont il est question en cette cause, mais avant la votation, vous êtes-vous présenté pour vous confesser au Révd. M. Archambault, curé de votre paroisse ?
 R.—Oui, monsieur.
 Q.—Après votre confession terminée, c'est-à-dire après l'absolution ou la bénédiction, avez-vous eu une conversation avec lui, et qu'est-ce qu'il vous a dit au sujet de cette élection ?
 R.—La bénédiction qu'il m'a donnée, il s'est levé, et il m'a dit : "de m'en aller me damner avec mon parti." C'est la bénédiction qu'il m'a donnée !
 Q.—Qu'est-ce qu'il vous a dit après cela ?
 R.—Il m'a dit : "de m'en aller me damner, de suivre mon parti comme j'avais coutume," et je lui ai répondu que je lui disais bonsoir.
 Q.—Et vous êtes-vous séparés là-dessus ?
 R.—Oui ; c'est la politique qui nous a brouillés.
 R.—Vous n'avez pas fait vos Pâques cette année là ?
 R.—Non, monsieur.
 Q.—Avez-vous voté à cette élection là ?
 R.—Oui, monsieur, j'ai voté.
 Q.—M. le curé connaissait-il bien de quel parti vous étiez ?
 R.—Oui, monsieur.
 Q.—Il savait que vous étiez pour M. Sylvestre ?
 R.—Oui, monsieur.
 FRANÇOIS DUBEAU, cultivateur, de St Norbert, âgé de 47 ans, dit :
 Q.—Avez-vous entendu prêcher M. St. Aubin, à la grande messe les dimanches ou jours de fêtes, pendant cette élection-là et avant la votation, sur la politique et cette élection ?
 R.—Oui, monsieur.
 Q.—Plusieurs fois ou une seule fois, pendant cette élection ?
 R.—Autant que je puis me rappeler, lorsqu'il a été question de l'élection, il en a parlé tous les dimanches généralement, jusqu'à la votation.
 Q.—Voulez-vous nous dire ce dont vous vous rappelez qu'il a dit, concernant la politique à cette élection ou le parti libéral ?
 R.—Le dernier dimanche avant la votation, il était à nous parler du libéralisme catholique et du libéralisme politique, il nous a dit que c'était la même chose, et que le Syllabus était là pour le prouver. Qu'on en dirait ce qu'on voudrait, mais qu'il n'y avait pas moyen d'être catholique et libéral en politique.
 Q.—Vous rappelez-vous s'il a parlé de M. Joly, le premier mi-

nistre de la Province de Québec, et qu'est-ce qu'il en a dit ?
 R.—Il en a parlé, il a dit que c'était un Suisse. Qu'un catholique ne devait pas mettre sa confiance en un homme comme lui, mais qu'il devait travailler à mettre un membre catholique en tête de notre gouvernement.
 Q.—C'est en chaire qu'il a dit cela ?
 R.—Oui, en chaire.
 Q.—A-t-il parlé d'un certain journal qui était l'organe du parti libéral, dans le temps et qui soutenait la candidature de M. Sylvestre, et qu'est-ce qu'il en a dit ?
 R.—Un jour, nous parlant des journaux, il a dit à la paroisse : "Les journaux que vous pouvez recevoir sont la *Minerve* et le *Nouveau-Monde*. Les autres sont des journaux que vous ne pouvez pas recevoir. Ce sont généralement des journaux qui appartiennent au méchant parti ; il y en a même qui préfèrent recevoir ces journaux-là que de faire leurs Pâques."
 Q.—D'après les journaux qui étaient reçus dans la paroisse, dans le temps, de quel journal voulait-il parler comme soutenant le mauvais parti ?
 R.—Je pense que c'était du *National*.
 Q.—Le *National* soutenait-il la candidature de M. Sylvestre et du parti libéral ?
 R.—Je pense que le *National* soutenait le parti libéral et soutenait le candidat Sylvestre, vu qu'il était du parti libéral.
 Q.—La *Minerve* et le *Nouveau-Monde*, quel parti et quelle candidature soutenaient-ils à cette élection ?
 R.—Autant que j'ai pu comprendre, ils supportaient le parti conservateur et la candidature du Défenseur, parce que le Défenseur est conservateur.
 JOSEPH MARION, commerçant, de Lanora, âgé de 43 ans, dit :
 Q.—Qui était, et qui est encore le curé de cette paroisse ?
 R.—Le Révd. Messire Clément Loranger.
 Q.—Qui a été entendu comme témoin en cette cause ?
 R.—Oui, monsieur.
 Q.—Après que la candidature de M. Sylvestre eut été annoncée, mais avant que celle du défendeur le fût, avez-vous assisté à quelque instruction ou sermon, donné dans la chaire de l'église de cette paroisse, par M. le curé, et vous rappelez-vous ce qu'il a demandé à ses paroissiens d'attendre avant de se prononcer au sujet de cette élection ?
 R.—Si je me rappelle bien, je crois que le fameux coup d'état est arrivé le 2 mars, et je crois que c'est le premier dimanche après le 2 mars ; tout le monde savait, dans le temps, que le Parlement était dissous et que les élections étaient à la veille de se faire ; M. le curé monta en chaire et parla des élections, demandant à ses paroissiens de ne pas se prononcer, d'attendre jusqu'à ce que le candidat conservateur fût connu ; qu'ils n'avaient pas d'affaire à se prononcer, qu'il leur défendait de se prononcer, et qu'il reviendrait sur le sujet plus tard, de ne pas écouter les cabaleurs du petit parti dans la paroisse.
 Q.—Par le "petit parti," de quel parti avez-vous compris qu'il voulait parler, M. Marion ?
 R.—Du parti libéral.
 Q.—Plus tard, dans d'autres sermons, après que la candidature de M. Robillard eut été annoncée, est-il revenu, comme il l'avait promis, sur le sujet ?
 R.—Oui, monsieur ; plus tard, pendant la cabale électorale, M. le curé a parlé des élections et des rouges de la France, des libéraux de la France, de ceux qui martyrisaient les prêtres et persécutaient les évêques, et de la Commune ; et que le parti libéral de ce pays était un parti tendant à suivre le parti de l'autre côté, et il donnait à entendre à ses ouailles de ne pas suivre ce parti, d'abandonner ce parti, et qu'il espérait bien que la petite

quantité de rouges qui restait encore dans la paroisse diminuerait toujours.
 Q.—Après avoir parlé de ce que les rouges ou libéraux avaient fait en France et en Europe, a-t-il dit comment cela avait commencé par là, et a-t-il dit comment cela commençait ici ?
 R.—Par la Révolution en France, de même en Italie. Souvent, il a parlé de la Révolution de l'Italie, de la dernière que nous avons eue, lorsque le Pape a été banni de ses Etats comme Souverain ; il a parlé de ce fameux Garibaldi, qui n'a pas craint d'exercer tout ce qu'il a pu faire contre les prêtres, et que le parti, ici, était à peu près la même chose.
 Q.—A-t-il dit de quelle couleur ou de quel parti était ce Garibaldi ?
 R.—Un rouge.
 Au Mont-de-pitié.
 Un petit fait-divers de trois lignes. Rien de plus.
 Mais que de choses dans ces trois lignes ! Que de drames poignants ! Quel sujets de réflexions mélancoliques !
 Il annonçait hier, le petit fait-divers, que l'administration du Mont-de-pitié vient d'être forcée encore une fois d'agrandir son local.
 Ainsi le veut le *crescendo* de la misère qui suit, hélas ! le *crescendo* de la population. Et les ballots, soigneusement empaquetés, vont se ranger plus nombreux, sur les nouvelles cases.
 Je me suis souvent figuré qu'ils devaient, ces voisins de prison, échanger entre eux de bien curieuses histoires.
 La vie parisienne contée par d'irrécusables témoins.
 Les entendez-vous d'ici, les dialogues étrangement instructifs qui s'engagent entre tous les dépôts confiés à la garde de la bienfaisance à neuf pour cent !
 Sur ce rayon, un pauvre petit paquet.
 Une vieille robe de soie.
 Elle date déjà de dix ans, mais on la conservait comme une relique, car c'était la robe de mariage.
 Que d'illusions et de sourires en cette journée dont elle est le dernier souvenir !
 Il paraissait si sincèrement aimant, le brave Jacques ! C'était un si vaillant et si robuste ouvrier, et chacun d'envier le sort de Madeleine, qui fièrement s'appuyait sur son bras d'acier.
 Le ménage, en effet, fut heureux. Mais quel lugubre revers de médaille !
 Le pauvre, petit paquet chuchotte tout bas cette sinistre histoire : Pivrognerie saisissant, un matin, cette proie ; le foyer de famille délaissé, l'atelier abandonné, la femme battue et restant seule avec quatre petiots, rongés par la misère.
 Si bien que, de dégringolade en dégringolade, on en est arrivé là, à la suprême ressource. Tout y avait passé déjà. Tout jusqu'aux matelas.
 On ne voulait pas engager la robe de nocces. Il a fallu céder.
 Bon pour trois francs.
 Comment mangera-t-on après ?
 Plus joyeux, de colis voisins.
 Un superbe habillement tout flambant neuf.
 Il n'a fait qu'un bond de la boutique du tailleur à crédit sur la case du mont-de-pitié où l'a

déposé pieusement l'étudiant qui avait promis à Mimi de la conduire à Robinson.
 Autant il y avait de pleurs dans le paquet précédent, autant il y a de rires dans celui-ci.
 Ne faut-il pas que la jeunesse se passe ?.....
 Plus loin un écrivain. Ah ! l'on serait bien étonné s'il disait tout haut le nom de la grande dame qui l'a furtivement apporté en sonnant à la porte réservée.
 Hier encore c'était fête à son hôtel, et les gazettes ont fait tapage autour de cette soirée fastueuse.
 C'est qu'il fallait à tout prix dissimuler une déconfiture où l'honneur risque de sombrer avec l'argent.
 M. le comte de Z..... a spéculé à la Bourse. Les flots sont changeants. Après les jours de hausse, les jours de culbute.
 M. le comte a même prêté son nom pour les affiches d'une émission véreuse, où il servait d'amorce pour attirer les gogos.
 Le gérant est en fuite. La police correctionnelle va s'en mêler.
 On a avec les derniers diamants de madame, organisé le raout qui devait donner le change à l'opinion. Et pendant que l'orchestre jouait les dernières figures d'un cotillon effréné, M. le comte prenait à son tour la route de Bruxelles !...
 Oh ! oh !..... Un côté à côté édifiant.
 Sous cette enveloppe des falbalas pimpants.
 Les protecteurs ont beau être généreux, Mlle X....., cocote en vue, s'est trouvée aux prises avec des dettes criards ; on a envoyé la femme de chambre au mont-de-pitié. Bast ! D'ici trois jours, le gros banquier de mademoiselle aura comblé le déficit.
 N'a-t-on pas vingt-quatre ans, les plus beaux yeux du demi-monde et une ambition sans frein ?
 Avec tout cela, comment douter de l'avenir ?
 Et cependant, dans sa serviette reprise, le paquet d'à côté ricane.
 Elle fut cocote aussi [on disait *lorette* alors] elle qui a emprunté dix francs sur cet humble gage.
 Elle croyait aussi l'éternité des protecteurs et des soupers truffés.
 Mais les rides sont arrivées à l'improviste. Sauve-qui-peut.
 On fait des ménages après les avoir défaits. On habite une mansarde après avoir habité un hôtel.
 On pourrait donner aux soirées de Mlle X..... une leçon d'économie et de prévoyance.
 A quoi bon ? On ne serait pas écouté.
 Et pendant que les employés vont et viennent comme dans le silence de la nuit, toutes ces épaves cellulaires continuent à méditer sur le néant des choses d'ici-bas.
 PIERRE VÉRON.
 Nouvelles Canadiennes.
 SOREL.—Un incendie allumé la semaine dernière par des défricheurs trop zélés a détruit une grande étendue des bois du Capt. Robt. Nelson, à Ste Victoire. C'est une perte irréparable, comme il arrive souvent dans la saison des sècheresses.
 —C'est aujourd'hui notre pénible devoir d'enregistrer la mort accidentelle d'un ancien Sorelois arrivée loin de son pays, à Morris, station du chemin de fer de St. Paul, Minneapolis et Manitoba. M. Joseph Dumont, agent de machines à coudre, revenait de Manitoba le 4 juin dernier, lorsqu'à la station de Morris, en voulant escalader le train de chemin de fer qui était en marche, il fit une chute sur la voie et faillit être écrasé sur le champ par le train. Il ne put malheureusement échapper à l'une des roues du wagon, qui lui brisa la cuisse gauche. On le transporta de suite à l'hôtel Metropolitan où les médecins qui furent appelés jugèrent l'amputation nécessaire, ce qui fut fait. L'amputation fut faite à quelques pouces au-dessous de la hanche, et le malheureux canadien ne survécut que peu de temps à ses affreuses blessures. Il eut tous les soins possibles avant sa mort ; on alla à une grande distance de Morris, à Clontarf, chercher les secours d'un prêtre catholique. Le Rvd. M. A. Oster, missionnaire à ce dernier endroit, se transporta le dimanche même à Morris, où il trouva le blessé presque à l'agonie, et demandant le prêtre. Il eut le temps de lui administrer l'Extrême-Onction, et le malheureux Dumont expira ; ses dernières paroles ont été pour sa femme et ses enfants. Il fut inhumé le 7 juin à Morris. Le défunt laisse une veuve éplorée et plusieurs enfants qui demeurent en cette ville.
 Gazette de Sorel.
 QUEBEC.—Vendredi matin, M. Simoneau, comptable de la Chambre, envoyait un messenger du nom de Jack Martin échanger un chèque de \$3,600. Martin, qui possédait la confiance absolue du comptable bien qu'il ne fut entré au service que depuis quelques semaines, s'est rendu fidèlement à la banque et a touché le montant exact du chèque. Le caissier ou l'employé de banque a remarqué qu'il était nerveux, un moment il a hésité ne sachant trop que faire. Et puis Martin a disparu, et cours après. On l'a vu au débarcadère de l'Intercolonial, à Lévis, mais on n'a pas eu de ses nouvelles depuis 11 hrs vendredi matin. On suppose qu'il aura filé dans la direction de Richmond, mais comme c'est un fin merle, il aura probablement débarqué à quelques lieues de Lévis pour prendre la clef des champs.
 Ce Martin est un ancien cocher qui a servi dans la police provinciale en qualité de *détective*. Au mois de mai, le colonel Vohl, chef de la police municipale, l'a suspendu de ses fonctions, et voyant que son affaire prenait une mauvaise tournure, Martin a cru prudent de donner sa démission. On l'a vu ensuite faire son apparition comme messenger à la Chambre où il était chargé de la galerie des journalistes, besogne qu'il remplissait assez mal.
 On comprend que Martin ne se laissera pas mettre la main dessus. L'expérience qu'il avait acquise dans le service du corps de police provincial en traquant les voleurs, le place au rang des filous qui se moquent pas mal de la gent policière qu'on met à leur trousses.
 Morale : Le gouvernement ne saurait être trop prudent dans le choix de ses employés !
 Courrier du Canada.

(Suite de la 1ère page.)

Compagnie à émettre de nouveaux bons hypothécaires.
 Acte incorporant le "Ristigouche Salmon Club."
 Acte pour pourvoir à l'emploi, en dehors des murs des prisons communes, des prisonniers qui y sont incarcérés.
 Acte pour amender la loi relative à la constitution de la Cour Supérieure.
 Acte concernant les termes de la cour de sessions générales de la paix, dans les districts de Québec et de Montréal.
 Acte pour amender de nouveau l'Acte électoral de Québec.
 Acte pour amender l'acte de cette province, 42-43 Victoria, chapitre 46, intitulé: "Acte pour rectifier les lignes de division et assurer les titres dans certains rangs du Township de Grenville."
 Acte incorporant "l'association des comptables de Montréal."
 Acte pour définir les pouvoirs des héritiers Quesnel de disposer de certains biens-fonds.
 Acte pour protéger les ponts de péage dans cette province.
 Acte pour amender l'acte de la ci-devant province du Canada, 29 Vict., chap. 86 incorporant la compagnie de Navigation de Longueuil.
 Acte pour amender l'article 1061 du Code Municipal.
 Acte pour amender et refondre les différents actes relatifs aux timbres.
 Acte pour amender le chap. 77 des statuts refondus du Canada, intitulé: "Acte concernant les arpenteurs et l'arpentage des terres."
 Acte pour définir les pouvoirs de l'exécuteur testamentaire de feu Robert Knox.
 Acte pour autoriser le barreau de la province de Québec à admettre L. H. Pignolet à la pratique du Droit.
 Acte pour confirmer le nom de Joseph Eloi de Gagné, marchand de la paroisse des Eboulements.
 Acte pour autoriser le barreau de la province de Québec à admettre Roch P. Vallée à la pratique du Droit.
 Acte incorporant la compagnie de prêt et de placement de Montréal.
 Acte autorisant le barreau de la province de Québec, à admettre J. A. Lemay à la pratique du Droit.
 Acte autorisant la Graphic Co., à réduire son capital.
 Acte pour incorporer la société St Jean-Baptiste de Salaberry de Valleyfield.
 Acte pour incorporer la communauté des Rév. Pères Rédemptoristes, à Ste Anne de Beaupré.
 Acte pour incorporer le Crédit Foncier Franco-Canadien.
 Acte pour incorporer la Compagnie du Fleuve St Laurent.
 Acte pour amender l'acte pour incorporer la Compagnie Manufacturière et Hydraulique de la Rivière Richelieu, ainsi que l'acte 39, Vic., Chap. 59.
 Acte pour confirmer l'acte du parlement Fédéral, 41 Vic., Chap. 41, à l'effet d'incorporer la société de construction du comté d'Hochelega, comme une société permanente.
 Acte pour incorporer "The Sherbrooke Gas and Water Co."
 Acte pour incorporer la compagnie minière Internationale.
 Acte pour autoriser le barreau de la province de Québec, à admettre H. Jeannotte à la pratique du Droit.
 Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer, Union Jacques-Cartier.
 Acte pour amender l'acte 31 Vict., Chap. 31, amendant l'acte incorporant l'Union St Joseph de St Jean Iberville.
 Acte pour amender et refondre l'acte des chemins de fer de Québec, 1869, et les actes qui l'amendent.
 Acte pour amender la loi des licences de Québec de 1878, 41 Vic., Chap. 3, ainsi que ses amendements.
 Acte pour annexer au comté de Maskinongé, cette partie de la province de la paroisse de St Gabriel de Brandon, qui a été annexée à la paroisse de St Didace, dans le diocèse des Trois-Rivières.
 Acte pour amender les actes concernant la compagnie de chemin de fer Lake Champlain et St Lawrence Junction, et pour pourvoir à l'annulation de la première émission des débetures de la dite compagnie.
 Acte pour autoriser la vente d'un immeuble grevé de substitution et appartenant à feu James Connolly.
 Acte pour amender la charte de la cité de Montréal.
 Acte incorporant "l'Union des Comis-Marchands de la Cité de Montréal."
 Acte autorisant le Barreau de la province de Québec, à admettre George Arthur Hughes à la pratique du Droit.
 Acte amendant l'acte pour établir des compagnies d'assurance mutuelle, 42-43 Vict., chap. 39.
 Acte pour corriger une erreur cléricale dans l'acte de cette province 42-43, Vict., chap. 52, concernant la compagnie du chemin à macadamiser de la paroisse de Laprairie.
 Acte pour amender l'acte de cette province, 39 Vict., chap. 12, concernant l'Economie Interne de l'Assemblée Législative et pour autres fins.

Acte pour amender l'acte de cette province 39 Vict., chap. 33, intitulé: Acte pour amender et refondre les différents actes concernant le notariat de cette province.
 Acte pour amender la loi concernant la Cour du Banc de la Reine.
 Acte pour annexer une partie de la paroisse de St Joseph de Chambly, dans le comté de Chambly, à la paroisse de St Luc dans le comté de St Jean.
 Acte pour conférer à la compagnie de prêt et de crédit foncier, telle qu'incorporée, tous les droits et privilèges des sociétés permanentes de construction, dans la province de Québec.
 Acte pour confirmer l'acte du Parlement 40 Victoria, chapitre 81, intitulé: "Acte pour incorporer la société de construction St Jacques" comme société de construction permanente, et pour d'autres fins, et pour valider les dispositions du dit acte en y faisant certains changements et leur donner effet.
 Acte pour autoriser les clercs paroissiaux ou catéchistes de St Viator, à Joliette, à hypothéquer certains biens.
 Acte pour incorporer la société des religieuses appelées "les sœurs des petites écoles de Rimouski."
 Acte pour pourvoir à de meilleures dispositions pour le recouvrement de dettes.
 Acte pour amender l'acte des clauses générales des corporations de villes (40 Vict., chap. 29.)
 Acte pour expliquer le chapitre 54 de l'acte de la ci-devant province du Canada (27-28 Vict.) quant à ce qui se rapporte à la paroisse Ste Marguerite.
 Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer et du tunnel de la Rive Sud.
 Acte pour incorporer la compagnie de chemin de fer Lachine et Pointe Claire.
 Acte pour incorporer la compagnie minière Huron.
 Acte pour rendre authentique un certain acte de vente fait à Québec le 15 septembre 1758 par John Jones à J. G. Crebassa et P. R. Chevalier.
 Acte pour autoriser l'Union St Joseph de Lévis à réduire le montant des secours qu'elle accorde.
 Acte pour autoriser la vente d'un certain immeuble substitué par Charles Smith, Senior.
 Acte concernant les asiles d'aliénés, subventionnés par le gouvernement dans la province de Québec.
 Acte pour amender l'article 1188 du code de procédure civile du Bas-Canada.
 Acte pour diviser le district judiciaire d'Ottawa en deux districts judiciaires.
 Acte pour amender la charte de la ville de St Jean.
 Acte pour incorporer l'association connue sous le nom de "Quebec Garrison Club."
 Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie de sucre de betterave de la province de Québec.
 Acte pour amender l'acte incorporant l'association des Beaux Arts de Montréal.
 Acte pour incorporer la société St Jean-Baptiste de Lachine.
 Acte pour incorporer la société des Pères Rédemptoristes de la province de Québec.
 Acte pour incorporer la société des gradués de l'Université McGill.
 Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Sorel et St Jean.
 Acte pour amender les actes concernant la compagnie de gaz de Québec.
 Acte pour incorporer l'asile des servantes catholiques de Montréal.
 Acte pour accorder certains pouvoirs à l'exécuteur testamentaire de feu A. M. Delisle.
 Acte pour amender la charte de la ville d'Iberville, 22 Vict., 64 Chap.
 Acte pour incorporer la compagnie de chauffage à vapeur.
 Acte pour amender l'acte 36 Vict., incorporant l'association A. T. Sainte-Brigide.
 Acte pour prolonger le délai pour le paiement des cotisations de St Henri des Tanneries, pour la construction de l'église.
 Acte pour changer le nom du collège de Ste Marie de Monnoir en celui de Le Petit Séminaire de Ste Marie de Monnoir.
 Acte pour amender le statut 28 Vict., Chap. 33, incorporant le collège presbytérien de Montréal.
 Acte pour incorporer la Colonial Gold Mining Co.
 Acte concernant les mines.
 Acte concernant le fonds consolidé d'emprunt municipal.
 Acte pour créer un fonds de retraite pour les instituteurs d'écoles primaires.
 Acte pour amender de nouveau les lois de l'instruction publique en cette province, relativement au dépôt de livres.
 Acte pour amender le code de procédure civile.
 Acte pour annexer une certaine partie de la paroisse de St Hypolyte, à la paroisse de St Camille.
 Acte pour amender l'acte 40 Vict., Chap. 21, concernant les lois de chasse.
 Acte pour amender les actes concernant les sociétés de colonisation.

Acte concernant les employés permanents du conseil législatif et de l'assemblée législative.
 Acte pour rendre plus efficace la loi concernant le cadastre, quant à ce qui a trait aux bureaux d'enregistrement et à l'inspection d'iceux.
 Acte concernant la séparation du département de l'agriculture et des travaux publics.
 Acte pour amender l'acte 33 Vict., Chap. 32, concernant le macadamisage.
 Acte pour amender l'acte 28 Vict., Chap. 13, amendant le Chap. 68 des statuts refondus du Bas-Canada, concernant les compagnies d'assurance mutuelle.
 Acte pour confirmer le nom de Louis P. Pelletier, Ecr., avocat de la ville de Québec.

HOTEL RICHELIEU.

Monsieur Isidore Durocher, le propriétaire de ce splendide établissement, est peut-être le plus étonnant des hôteliers de Montréal et certainement l'un des plus actifs et des plus entreprenants. Grâce au tact qu'il a constamment déployé; à sa courtoisie inaltérable et aux soins minutieux dont il a toujours entouré les patrons de sa maison il est parvenu à accaparer la plus forte partie de la clientèle que fournit le public voyageur. Grandissant d'année en année l'humble hôtellerie d'autrefois a pris les proportions magistrales qu'elle a aujourd'hui et offre, en même temps que le coup d'œil le plus charmant, tout le confort que peut désirer l'homme le plus exigeant. Salons spacieux et opulément garnis; salle de billard magnifique; cabinets particuliers coquets; corridors vastes; salle à manger superbe; chambres à coucher inoublables et tenues dans le plus parfait ordre de propreté et de salubrité; buvette irréprochable; service régulier et poli, tout dans cette maison justifie la réputation si enviable que s'est acquise M. Durocher. Aussi, pendant que—dans le cours de la crise que nous subissons encore—les entreprises commerciales et industrielles croulaient de toutes parts, celle dont nous parlons allait toujours prospérer et atteignait le degré de perfection où elle est arrivée aujourd'hui. Nous n'apprendrons à personne que cet hôtel est situé au coin des rues St Vincent et Notre-Dame et que c'est surtout la modicité des prix chargés qui en a fait la popularité.

COMMERCE.

PRIX DU MARCHÉ DE DETAIL DE MONTREAL.

Montréal, 23 Juillet 1880.

	\$	c.	¢
Farine de blé, par 100 lbs...	2 90	à	3 00
Farine d'avoine.....	2 00	à	2 25
Farine de blé d'Inde.....	1 60	à	1 90
Sarrasin.....	1 60	à	1 80
OISEAUX.			
Canards (sauv.) par couple.....	0 00	à	0 00
Canards noirs par couple.....	0 00	à	0 00
Pieuvriers par douzaine.....	0 00	à	0 00
Bécasse au couple.....	0 00	à	0 00
Pigeons domest. au coup.....	0 15	à	0 20
Perdrix au couple.....	0 00	à	0 00
Tourtes à la douzaine.....	0 00	à	0 00
GRAINS.			
Blé, par minot.....	1 50	à	1 75
Pois, do.....	0 80	à	0 90
Orge, do.....	0 75	à	0 80
Avoine par 40 lbs.....	0 35	à	0 40
Sarrasin par minot.....	0 45	à	0 50
Mill do.....	3 00	à	3 50
Lin do.....	0 00	à	0 00
Blé d'Inde do.....	0 70	à	0 75
LAITMERIE.			
Beurre frais à la livre.....	0 15	à	0 20
Beurre salé do.....	0 15	à	0 18
Fromage do.....	0 09	à	0 11
DIVERS.			
Sucre d'érable à la livre.....	0 05	à	0 10
Sirop d'érable au gallon.....	0 80	à	1 00
Miel à la livre.....	0 08	à	0 12
Oufs frais à la douzaine.....	0 10	à	0 11
Haddock à la livre.....	0 05	à	0 06
Saindoux par livre.....	0 19	à	0 12
Peaux à la livre.....	0 07	à	0 11
LÉGUMES.			
Pommes au baril.....	2 00	à	2 75
Patates au sac.....	0 45	à	0 50
Fèves par minot.....	1 20	à	1 40
Oignons par tresse.....	0 04	à	0 05
VIANDES.			
Bœuf à la livre.....	0 06	à	0 10
Lard do.....	0 08	à	0 10
Mouton do.....	0 10	à	0 15
Agneau, par livre.....	0 08	à	0 10
Lard frais par 100 livres.....	6 50	à	8 00
Bœuf par 100 livres.....	6 00	à	8 00
Mielres.....	0 00	à	0 00

VOILLURES.

Dindes (vieux) au couple...	1 20	à	1 30
Dindes (jeunes) do.....	0 00	à	0 00
Oies au couple.....	1 00	à	1 20
Canards au couple.....	0 50	à	0 60
Poules do.....	0 50	à	0 60
Poulets do.....	0 30	à	0 40

MARCHE AUX BESTIAUX.

Bœuf, 1re qual. p. 100 lbs.	3 00	à	4 00
Bœuf, 2me qualité.....	2 75	à	3 75
Vaches à lait.....	15 00	à	25 00
Vaches extra.....	25 00	à	40 00
Veaux, 1re qualité.....	4 00	à	5 00
Veaux, 2me qualité.....	2 00	à	3 00
Veaux, 3me qualité.....	1 00	à	2 00
Moutons, 1re qualité.....	4 00	à	6 00
Moutons, 2me qualité.....	3 00	à	4 50
Agneaux, 1re qualité.....	3 00	à	3 50
Agneaux, 2me qualité.....	2 00	à	2 50
Cochons 1re qualité.....	8 00	à	10 00
Cochons, 2me qualité.....	5 00	à	6 00

Foin, 1e qual. p. 100 boîtes	7 00	à	8 00
Foin, 2me qualité.....	5 00	à	6 00
Paille, 1re qualité.....	5 00	à	6 00
Paille 2me qualité.....	1 00	à	1 00

ON DEMANDE

Des Couturières pour la confection de Pardessus, d'habits de Chasse et de Gilets.
 S'adresser à
 Mme EWAN & FILS,
 Marchands de gros,
 650 RUE CRAIG

VIGNOBLE BEACONSFIELD.

ETABLI EN 1877.

BEACONSFIELD, (POINTE-CLAIRE) P.Q.
 Nous serons en mesure de livrer nos vignes aux acheteurs vers la fin du mois de septembre. Tous ceux qui n'ont pas donné leurs commandes et qui désireraient se procurer la Vigne VIGNOBLE BEACONSFIELD, feraient bien de nous les envoyer au plus tôt.
 Nos vignes sont encore plus belles que les années dernières et nos vieilles vignes sont chargées de fruits.
 Nous invitons cordialement tous ceux qui donnent leur attention à la viticulture, de visiter notre vignoble, afin qu'ils en fassent une inspection minutieuse et jugent de la qualité supérieure des fruits et aussi des plantes que nous offrons en vente pour cet automne. Quelqu'un sera toujours sur les lieux pour recevoir les visiteurs.
 MENZIES & CIE,
 Vignobles Beaconsfield,
 Beaconsfield (Pointe-Claire.)
 Bureau à Montréal: No 15, RUE STE THÉRÈSE, près de l'hôtel du Canada.
 15 juillet 1880.

NOUVELLE IMPORTATION DU PRINTEMPS

De Vins des meilleures maisons de France, d'Espagne, d'Italie, etc.
 Vins français rouges et blancs en futs depuis \$1.00 à \$1.50 le gallon.
 Vins français rouges et blancs en caisses, \$2.50 à \$4.00 la caisse.
 Vins français nouveaux, Champagnes et Bourgogne de différentes marques.
 Vins d'Italie rouges et blancs en futs et caisse.
 Vins d'Espagne rouges et blancs, en futs, depuis \$1.25 à \$5.00 le gallon.
 Vins d'Oporto rouges et blancs, en futs, depuis \$1.50 à \$5.00 le gallon.
 Tous ces vins sont purs, naturels et vendus aux prix d'importation.
 Une visite est respectueusement sollicitée.

DUFRESNE & MONGENAIS,
 Epicerie de Famille,
 221, Rue Notre-Dame.
 Montréal, mai 1880.

EXPOSITION

AGRICOLE et INDUSTRIELLE

De la Puissance

Ouverte au monde entier, aura lieu en la CITE DE MONTREAL,
 COMMENÇANT MARDI le 14
 ET SE TERMINANT
 VENDREDI, 24 SEPTEMBRE 1880
 SUR LE
 TERRAIN DE L'EXPOSITION

Avenue Mont-Royal, Mile-End

Pour la liste des prix et blanc d'entrée dans le DEPARTEMENT AGRICOLE, s'adresser à GEORGE LECLERE, Ecr. secrétaire du Conseil d'Agriculture, Montréal, ou aux secrétaires des Sociétés d'Agriculture de comté; pour le DEPARTEMENT INDUSTRIEL, S. C. STEVENSON, Ecr. secrétaire du Conseil des Arts et Manufactures, à Montréal.
 Le temps fixé pour recevoir les entrées est comme suit:
 Animaux, instruments d'agriculture, produits agricoles et de la laiterie, SAMEDI, 4 SEPTEMBRE.
 Manufactures, beaux arts, ouvrages de dames, etc., SAMEDI, 28 AOUT.
 Pour plus amples informations, s'adresser aux sous-jurés.
 S. C. STEVENSON, Montréal,
 Secrétaire du Conseil des Arts et Manufactures.
 GEORGE LECLERE, Montréal,
 Secrétaire du Conseil d'Agriculture, P. Q.
 11 juillet 1880.

LES DEUX DERNIERS JOURS

DE LA

Grande vente

CHEZ

I. A. BEAUVAIS.

Profitez encore de ces deux jours, si vous voulez avoir des

HARDES FAITES

A

MOINS DE LA MOITIÉ

DE LA VALEUR.

Il nous reste encore en mains beaucoup d'articles réduits, et nous avons fait de grandes réductions sur les premières réductions; enfin, nous vendons toute la balance dans ces deux jours-ci.

35 habillements en toile, bien faits, pour homme, sacrifiés pour \$1.65.

120 pantalons en bon tweed à moitié prix: 90c, \$1.20, \$1.75 et \$2.25.

Habillements pour Enfants.

Habillements complet en toile, fantaisie.....	\$1.00
Habillements complets en Drill de couleur, doublés en brun, boutons d'écaillé	1.50
Habillements en Serge bleue.....	1.75
Habillements en Venitien bleu, Garibaldi ou Matelot, bien faits, braisés..	2.25

Ces petits habillements sont pour des enfants de 4 à 13 ans. Remarquez bien ces prix, ils ne payent pas pour la façon. Ces habillements sont faits avec un chic extraordinaire.

Venez en masse avant que tout soit vendu.

NOS CHEMISES

sont réduites à 33 1/3 moins que le prix ordinaire.

Nos CRAVATES,

FAUX-COLS,

MOUCHOIRS,

Etc., etc., etc.,

EGALEMENT REDUITS.

PROFITEZ-EN!

POUR

DEUX JOURS SEULEMENT!

N'oubliez pas de venir voir. Si vous n'achetez pas, les marchandises vous seront montrées pareillement.

Tous les articles sont marqués en chiffres rouges.
 Pour argent comptant seulement, et un seul prix vous sera demandé

CHEZ

I. A. BEAUVAIS.

190, RUE ST JOSEPH.